PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE

Réunion du 10 Octobre 2016

Membres présents :

Collège « professeurs » : Richard LE NAOUR, Guillaume GELLE, Sophie GANGLOFF, Aude LAQUERRIERE-LACROIX, Lissan AFILAL, Aomar HADJADJ

Collège « autres enseignants » : Féthi CHEBLI, Olivier DUPERON, Ahlem ARFAOUI, Cédric JACQUARD, Marie-Pierre CURUTCHET, Leila BENSALAH

Collège « BIATSS »: Sandrine HENRY, Corinne JUPILLAT, Emmanuel BONNET

Collège « étudiants » : Adrien MEUNIER, Pacôme SIENTZOFF, Quentin SPOONER, Mathilde BOUQUIN, Etienne COTIN, Merve EROL

Personnalités extérieures : Cédric CHEVALIER, Isabelle HELIOT-COURONNE, Annie BECRET

Membres représentés :

Régis MARION a donné pouvoir à Emmanuel BONNET.

Cindy CARRE et Jimmy MOREL ont donné pouvoir à Aomar HADJADJ.

Jean-Luc PROST a donné pouvoir à Cédric JACQUARD.

Didier MELAN et Sylvie CONTE ont donné pouvoir à Aude LAQUERRIERE-LACROIX.

Virginie BRULE-PINTAUX et Carl ARNDT ont donné pouvoir à Guillaume GELLE.

Cécile BRION a donné pouvoir à Richard LE NAOUR.

Membres de droit :

- Guillaume GELLE, Président de l'université (voix délibérative)
- Irène LECCA, agent comptable (voix consultative)

Invités de droit :

- Mme la Rectrice représentée par Mme Marie FERREAUX
- Mme Daouya BERKA, Directrice générale des services

<u>Invités</u>: Benjamin LEGRAND, Anne SERRU, Christophe BECKERICH, Christine JOURDAIN, Marie OLIVIER, Laurent GODART, Carine EL BEKRI

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14 heures, par M. Guillaume GELLE, Président de l'Université de Reims Champagne-Ardenne.

M. Olivier DUPERON rappelle l'ordre du jour de la séance. Le point sur les taux horaires d'enseignement en coût complet est retiré, et il est ajouté un point sur les tarifs d'inscription à l'Institut d'Etudes Judiciaires (IEJ). Un point portant sur le consortium de l'USTH (Université Sciences et Technologies de Hanoi, Master Matériaux et Nanotechnologies) sera ajouté dans les questions pédagogiques :

1°) Adoption des procès-verbaux du CA du 21 Juin 2016 et du CA du 12 Juillet 2016

2°) Points d'information

3°) Documents évaluation externe HCERES

4°) Questions financières

- Nouvelle structure budgétaire dans le cadre de la mise en place de la GBCP
- Tarifs de l'imprimerie centrale
- Tarifs d'inscription à l'Institut d'Etudes judiciaires

5°) Questions pédagogiques

- Création du Diplôme universitaire (DU) Posturologie-Occlusodontie-Osthéopathie

6°) Questions recherche

7°) Elections internes

- Conseil documentaire de la BU : élection des enseignants-chercheurs

Le Président demande une minute de silence en mémoire de M. Vincent LEFEBVRE, étudiant en Master 1 MEEF, qui est décédé dans un dramatique accident. Cet étudiant était également titulaire d'une licence AES, de l'UFR des Sciences économiques, sociales et de gestion.

M. Le Président indique que la question qui lui a été adressée concernant l'organisation interne de l'Université, sera traitée après la fin du CA, à titre d'information, elle ne relève pas en revanche des questions à traiter par le CA.

M. Aomar HADJADJ souhaite savoir si le CA se tiendra toujours les mardis. M. le Président indique qu'il s'agit d'un CA exceptionnel. Le CA prévu initialement a dû être reporté en raison du temps de traitement de certains dossiers (autoévaluation). Un point concernant l'autoévaluation des Ecoles doctorales sera également prévu en Novembre. Les dossiers doivent être remontés pour le 13 Octobre 2016.

1°) Adoption du procès-verbal du CA du 21 Juin 2016 et du CA du 12 Juillet 2016

- Adoption du procès-verbal du CA du 21 Juin 2016

M. Aomar HADJADJ indique (page 7 du procès-verbal) qu'il avait posé la question si le comité ad-hoc qui a réalisé le PREF et le comité de pilotage constituaient le même comité.

M. Aomar HADJADJ avait posé une question sur les HRS/PRP, notamment si le plan d'économie et de réduction concerne les PCA. M. Le Président avait répondu qu'on parlait PRP et HRS. M. Olivier DUPERON indique que les PCA ont toujours été exclues des documents du PREF.

Le procès-verbal du CA du 21 Juin 2016 n'a pas été validé par les administrateurs, il sera reproposé modifié lors du prochain CA.

- Adoption du procès-verbal du CA du 12 Juillet 2016

Mme Leila BENSALAH formule plusieurs remarques.

- page 10, à la demande de Mme Leila BENSALAH est ajoutée la phrase suivante : « Si le Conseil votait pour un changement de formule du paiement du SEPAD, le département n'assurerait pas la rentrée universitaire au niveau de l'enseignement à distance. »
- page 6, au niveau de la phrase « M. Antonin GAIGNETTE dispose de plusieurs remarques. » est modifiée comme suit « M. Antonin GAIGNETTE formule plusieurs remarques. »
- page 11, au niveau de la phrase « Mme Leila BENSALAH dispose d'une question sur les tarifs d'enseignement à distance avec l'augmentation de 350 à 600 euros. » est modifiée comme suit « Mme Leila BENSALAH **pose** une question sur les tarifs d'enseignement à distance avec l'augmentation de 350 à 600 euros. »

M. Lissan AFILAL indique que la forme globale du procès-verbal doit être plus équilibrée entre, d'une part, le développement fait suite aux questions posées et la réponse du Président. Un déséquilibre au détriment des administrateurs posant des questions est souvent constaté. M. le Président fait part de sa surprise par rapport à cette remarque.

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne Ardenne approuve le procès-verbal du CA du 12 Juillet 2016, **à l'unanimité**, sous réserve des modifications faites en séance.

2°) Points d'information

M. le Président informe les conseillers de l'interdiction d'accès à l'enceinte et aux locaux de l'Université pour trois personnes pour une durée de deux semaines, et de trente jours.

M. Olivier DUPERON indique que ces trois cas concernent l'IUT de Reims. Les deux premiers cas concernent des étudiants ayant eu des comportements et propos violents, injurieux et menaçants. Le troisième cas concerne une personne dont on a refusé la demande et qui s'est montré particulièrement agressif et violent dans ses propos et son attitude envers les personnels au sein de l'IUT.

3°) Documents évaluation externe HCERES

Une note résumant le processus d'autoévaluation (cf. annexe) est distribuée en séance aux administrateurs.

M. Le Président rappelle que depuis l'adhésion de la France au processus de Bologne, des lignes directrices doivent être appliquées. Préalablement à une évaluation externe, une autoévaluation doit être faite, afin de faire remonter les dossiers de la future accréditation au HCERES. La note distribuée en séance résume ce qui a été réalisé. Il était intéressant de récapituler les principales étapes de l'autoévaluation, notamment les volets recherche, formation et gouvernance. Les volets unité de recherche et formation ont été examinés dans des commissions ad-hoc (CFVU et Commission Recherche). L'autoévaluation a été conduite suivant les recommandations de ces commissions.

M. le Président remercie l'ensemble des personnes mobilisées dans l'autoévaluation. L'autoévaluation permet une analyse objective de ce qui est fait, afin de proposer des pistes d'améliorations. Ce comité de pilotage a été formalisé par une lettre de mission. Sa composition est la suivante :

- M. Frédéric PIANTONI, Mme Alexandra LUZI, Mme Isabelle ZUCK, Mme Laure CASTIN, Mme Marie OLIVIER, Mme ABREU-FERNANDES, M. Thomas DOGNA, M. Adrien MEUNIER, Mme Sophie GANGLOFF, Mme Christelle MARION, M. Yannick MONCLIN, et Mme Carine EL BEKRI.

L'objectif était d'appréhender la diversité des situations rencontrées dans l'Université. Ce comité s'est réuni à cinq reprises. Le rapport fourni a été synthétisé.

M. Lissan AFILAL indique une qualité du document très inégale. Il comprend que le Comité, mis en place seulement en Juin, a eu peu de temps pour tout analyser. En réalité, il a l'impression que dans certains cas, il s'agit de « l'autodestruction » d'un certain nombre de choses. Il trouve cela dommage sur certains points, dans la mesure où cela donne l'impression qu'il ne s'agit pas forcément d'un rapport d'autoévaluation, mais plutôt d'un discours politique. M. Le Président indique qu'il faudrait prendre des exemples. Le passage au CA doit permettre de modifier un certain nombre de choses.

M. Lissan AFILAL mentionne un problème de méthode. En effet, il aurait été judicieux d'effectuer une présentation des différents champs. Il estime qu'il manque une présentation par thème pour pouvoir réagir et être dans la construction.

Autoévaluation gouvernance domaines 1 et 6

Domaine 1:

M. le Président précise que l'idée du rapport est de donner une analyse de l'établissement objective et non un lieu politique. Il indique qu'il a été très attentif à ce point. Il est tout à fait possible de corriger les points de désaccord.

Présentation du Champ 1

M. Le Président indique que le plan du rapport a été fixé par le comité de pilotage qui a souhaité regrouper le Champ 1 et le Champ 6 sur la gouvernance et le pilotage. Il précise que la partie « relations avec le CHU » a été discutée avec le CHU. Il serait donc souhaitable de ne pas y apporter de modifications trop importantes.

<u>Interventions des membres du CA sur le Champ 1 :</u>

M. Lissan AFILAL a des remarques sur l'adéquation entre le projet stratégique 2013 et le contrat quinquennal. Il indique qu'un travail est fait sur le contrat quinquennal ainsi qu'une recherche afin d'appliquer un certain nombre de points. Un certain nombre d'indicateurs est présent. M. Le Président

indique que le contrat d'établissement constitue un ensemble de lignes directes et d'indicateurs définis avec des cibles. Il aurait été souhaitable que l'équipe en place en 2012 fasse un avenant au contrat quinquennal avec la DGESIP, de sorte à remettre les cibles et les indicateurs en accord avec le nouveau projet stratégique.

M. Lissan AFILAL parle de l'attractivité de l'URCA (référence 2). Il s'agit d'un sujet polémique de savoir si l'augmentation du nombre d'étudiants est due à l'attractivité de l'URCA. Il ajoute qu'une partie est certainement imputable à une évolution démographique. M. le Président indique que la phrase est assez factuelle. M. Lissan AFILAL indique que tel que cela est formulé, la date exacte de ce changement n'est pas connue. Une partie est due à l'attractivité. M. Le Président indique qu'il sera rajouté des chiffres sur cette augmentation. La phrase « Si le nombre d'étudiants a effectivement augmenté (+16%), passant de 22127 inscrits en 2012-2013 à 25684 en 2015-2016, il est difficile de différencier la cause exacte de ce changement, qu'il soit lié à l'attractivité de l'université ou à l'évolution démographique. » sera donc modifiée, soit en ajoutant des chiffres, soit en enlevant la partie « difficile à différencier la cause exacte de ce changement », en ajoutant « pour une part liée à l'attractivité et pour une part liée au contexte national ».

M. Lissan AFILAL intervient sur le turn-over des cadres dirigeants. M. le Président indique qu'il s'agit du factuel également. M. Lissan AFILAL indique que la façon dont est présentée la phrase ne tient pas compte du contexte de l'université. C'est lié aux ambiguïtés entre politique et administratif. Ce problème existant à l'Université a déjà été pointé. M. le Président indique qu'il s'agit d'une articulation entre le politique et l'administratif (responsabilité fonctionnelle et responsabilité hiérarchique). Les débats sur ce point au sein du comité de pilotage ont été très importants. L'autoévaluation d'un établissement inclut également des remarques négatives. Il faudra préciser les intérims, au niveau des DAF notamment.

M. Lissan AFILAL mentionne que la formulation dessert l'université. M. Le Président répond qu'il s'agit d'une évaluation par les pairs. Concernant cette partie, une visite sur sites est prévue. Ce rapport constitue une base de travail d'évaluation pour les experts. Les experts vont faire des rencontres, y compris avec l'ancienne équipe afin de recueillir leur point de vue.

M. Lissan AFILAL indique que certaines choses faites à l'université n'apparaissent pas dans le document. A titre d'exemple, la mise en place de la COMUE est conforme à la loi. M. Le Président précise que la loi disait qu'il fallait un regroupement, pas forcément une COMUE. Le choix de la COMUE a été fait par l'ancienne équipe.

M. Lissan AFILAL indique que pour l'ESPE, un certain nombre d'éléments ne sont pas mis en valeur. (Par exemple, la création de l'ESPE). M. Le Président indique que l'ESPE n'a pas été suffisamment détaillée. Si tel est le cas, il faut rajouter les éléments manquants. M. Lissan AFILAL ajoute que les IFSI n'ont pas été suffisamment détaillés non plus.

Mme Marie OLIVIER mentionne que l'équipe est partie des éléments qu'elle avait en sa possession.

M. Lissan AFILAL indique que le travail a été fait par les services. M. le Président précise que l'autoévaluation doit être celle de l'établissement. Un groupe de travail peut omettre certains éléments, d'autant que le rapport doit faire environ 30 pages. Le rapport est donc amené à être réduit.

Les choix faits ne sont pas délibérés. Concernant l'ESPE, Il ajoute qu'il serait judicieux de rajouter un encart sur la création de l'ESPE.

M. Richard LE NAOUR intervient sur le tableau « points forts et points faibles » du domaine 1 stratégie et gouvernance. Par rapport aux faiblesses identifiées, il souhaiterait savoir s'il serait possible de discuter des plans d'actions envisagés pour ces forces et ces faiblesses pour les années à venir. En effet, pour les relations internationales, un plan d'action est envisagé. Cela n'a pas été fait pour les autres points. M. le Président indique que les plans d'actions n'étaient pas supposés être présentés dans ce rapport et qu'il s'agit d'éléments de bilan.

M. Lissan AFILAL constate que la fondation universitaire n'est pas mentionnée. M. le Président indique que la création de la fondation sera ajoutée. Dans le tableau des faiblesses, il est substitué « pas de concordance » par « peu de concordance ». Il indique également que « la politique de site en constante réorganisation » est subie et constitue une faiblesse de l'établissement.

M. Aomar HADJADJ intervient sur la phrase suivante « (..) à partir d'avril 2016, de deux vice-présidents dédiés aux sites extérieurs principaux (Champagne-sud et Ardennes) une nette volonté de rééquilibrage a fait jour. » Cela suppose alors qu'antérieurement il n'y avait personne d'identifié. M. le Président indique que des chargés de mission étaient présents. La formulation peut être modifiée.

Mme Christine JOURDAIN intervient sur la partie « le pilotage immobilier : pour une gestion logistique et immobilière rénovée », notamment sur les problèmes de coordination avec les sites délocalisés et le manque de synergie. Elle indique aussi qu'une convention entre les partenaires locaux et l'université a été signée. La première convention a été signée pour Châlons-en-Champagne, impliquant la ville, et la communauté d'agglomération. Elle a été présentée au CA. Elle trouve dommage que la formulation laisse entendre que rien n'a été fait. Elle indique également qu'au niveau de la page 3, un élément est manquant au niveau de la signature d'une convention. M. le Président mentionne qu'un ajout sera fait sur les conventions. Mme Christine JOURDAIN indique qu'une synergie est bien présente à Châlons-en-Champagne et à Charleville-Mézières. M. le Président indique que le manque de synergie intervient entre les acteurs.

M. Lissan AFILAL indique que sur le dossier Grand Campus, aucune allusion n'est faite au vote du CA de 2010. M. le Président indique que cet élément sera ajouté.

M. le Président intervient sur le tableau « points forts-points faibles du domaine 6 pilotage ».

M. Emmanuel BONNET intervient par rapport aux points positifs, sur la mise en place d'une GPEC. Il n'est pas certain que cette démarche ait été réellement mise en place à l'URCA. M. le Président indique qu'il s'agit alors de « la mise en place d'une démarche GPEC ». Ce point sera corrigé.

M. le Président indique qu'au niveau des sites délocalisés, la formulation pourra être revue, suite aux derniers échanges. Les sites délocalisés se sont développés de manière peu intégrée. Il ajoute qu'il n'y avait pas un accompagnement sur l'ensemble des dimensions concernant les projets immobiliers.

M. Lissan AFILAL mentionne que sur la politique en matière de RH et le tableau extrait du bilan social de l'URCA 2014-2015, il a des doutes sur le chiffre total. M. le Président indique que le chiffre se situe dans les ordres de grandeurs (2500 personnes). Le taux de titulaires a été vérifié. Le constat fait est une baisse du taux de titulaires à l'URCA en 2015.

M. Lissan AFILAL indique que souvent les emplois contractuels englobent les emplois scientifiques (doctorants) et cela peut fausser le poids des contractuels par rapport à l'ensemble. On ne s'intéresse pas aux ressources propres qui constituent pourtant un véritable indicateur. Il est difficile d'avoir des éléments objectifs pour mesurer cet aspect. L'établissement a fait un gros effort pour la titularisation et les emplois Etat. Les doctorants ne sont pas indiqués dans le tableau. Les emplois scientifiques sur ressources propres ont énormément augmentés à cette période.

M. Emmanuel BONNET indique être déjà intervenu sur ce sujet lors de la précédente mandature. En effet, même s'il avait été annoncé en terme politique une déprécarisation des emplois, le constat était qu'il y avait moins de fonctionnaires. Les fonctionnaires ont été « remplacés » par des contractuels, et des contractuels ont donc été embauchés. Ce phénomène ne correspond pas à la déprécarisation. M. Lissan AFILAL mentionne qu'un effort a été fait, mais cela ne se retraduit pas dans les chiffres. La tendance nationale est de travailler sur un projet.

M. Le Président indique que des grandes lignes ont été données. Des tableaux d'indicateurs seront remontés. Il est important de bien « cartographier » la situation de l'établissement. M. le Président ajoute que la situation de la masse salariale sera connue précisément avec le PREF. Les détails seront certainement présentés au prochain CA.

Autoévaluation recherche et formation

Document sur la Recherche et la formation

M. Lissan AFILAL mentionne que le rapport est très bien rédigé. Quand les éléments sont positifs, c'est souvent 2006-2007. Un décalage est présent entre l'analyse et le texte. Il est indiqué que la configuration de la COMUE ne serait pas un élément propice au développement de la recherche. Il estime que la COMUE ne constitue pas un élément négatif pour le développement de la recherche. M. Le Président indique que la convention signée nécessite de demander l'autorisation de la COMUE (nouvelles orientations scientifiques et nouveaux diplômes) pour la partie recherche et que donc, cela constitue un frein. M. Lissan AFILAL indique que le rôle négatif de la COMUE est mis en avant sur le chapitre recherche, notamment la formulation suivante ; « peu propice au développement de l'activité de recherche ». M. le Président indique que dans la COMUE, seuls l'URCA et l'UTT ont la capacité à développer des projets scientifiques. Les autres établissements interviennent marginalement sur ce point. M. Lissan AFILAL ajoute que les PHU sont très peu évoqués. Il serait judicieux d'en parler dans la partie recherche. M. le Président indique que les PHU sont mentionnés dans la partie sur le CHU. Un renvoi sera fait.

Mme Ahlem ARFAOUI mentionne une coquille (page 16), l'équipe bio-mécanique fait partie du groupe GRESPI.

Mme Christine JOURDAIN indique qu'elle est intervenue sur la façon de présenter l'ESPE. Elle indique que le tableau page 8 sur la partie « politique de formation initiale et continue », L'ESPE se situe en dessous du secteur santé dans le tableau. M. Le Président indique que pour toutes les données particulières, l'ESPE est séparée des autres composantes. Il peut être reprécisé qu'il s'agit de données de second cycle. Les données ESPE englobent tout l'ESPE.

M. Quentin SPOONER mentionne que dans la partie formation et recherche, il manque une évaluation du conseil de perfectionnement. Le conseil de perfectionnement est indiqué, mais aucune évaluation

ni indicateur de performance n'est mentionné. M. Le Président indique que l'effet des conseils de perfectionnement sera plutôt perçu dans la préparation de la future accréditation.

Mme Marie OLIVIER indique que parallèlement à ce dossier, sont mentionnés les conseils de perfectionnement dans les 88 dossiers de formations, avec notamment des compte-rendus de ces conseils.

M. Quentin SPOONER estime judicieux de préciser que les conseils de perfectionnement ont été utiles dans la préparation de l'autoévaluation.

M. Lissan AFILAL intervient au niveau du paragraphe sur l'activité de formation. Il est mentionné qu'elle « n'est pas toujours bien pilotée ». En réalité, la nomination d'un VP étudiant avait été mal ressentie par la communauté. Certains éléments sont très positifs sur la CICFVU. Un décalage entre le titre assez peu adapté et le reste est constaté. La CICFVU par exemple est un élément important qui permettait d'étudier les dossiers en amont. M. le Président indique que l'intitulé peut évoluer. La création de la DEVU peut faire partie du pilotage. Le document sera modifié comme suit « dont le pilotage peut être amélioré ou un pilotage perfectible ».

Mme Marie OLIVIER indique que cela faisait référence également à « l'explosion » des charges d'enseignement.

M. Lissan AFILAL intervient sur la partie mentionnant l'attractivité trop faible des chaires. Il estime qu'il faut faire la distinction entre les professeurs et les maitres de conférences. Mme Marie OLIVIER indique que les cibles des contrats n'ont pas été atteintes.

M. Richard LE NAOUR estime que sur l'attractivité globale des chaires, du travail reste encore à effectuer. Le tableau sur les chaires apparait antinomique, étant donné que dans les forces il est indiqué « une bonne articulation entre la formation et la recherche » alors qu'au niveau des faiblesses, des difficultés sont à déplorer au niveau de l'articulation entre l'enseignement et la recherche au niveau des recrutements. C'est un peu difficile à comprendre. En effet, s'il y a une bonne articulation, il serait possible d'attirer des enseignants- chercheurs sur la partie formation et enseignement.

M. le Président précise qu'il s'agit d'un ressenti partagé par un ensemble de personnes. Il indique que le fait de recruter « un demi-enseignant » et « un demi-chercheur » a pu poser des problèmes dans la mise en adéquation des deux sur le profil, notamment de décalage par rapport aux enseignements de la personne recrutée. Il ne s'agit pas de la politique de formation qui s'articule avec la politique de recherche, mais plutôt de la difficulté de la procédure de recrutement, qui était peut-être une procédure pouvant introduire un certain décalage. C'est pour cela qu'il a été proposé dans la campagne d'emplois une seule fiche de poste. M. le Président ajoute que globalement une progression de l'établissement dans l'articulation entre la formation et la recherche est constatée.

M. Richard LE NAOUR constate que cela est variable d'un UFR à un autre et qu'il faudrait homogénéiser.

M. Lissan AFILAL intervient sur les forces et les faiblesses. Il regrette qu'au niveau de la SATT, le nombre de projets ne soit pas valorisé et indique qu'il serait intéressant de mettre en valeur la SATT et les montants des financements attribués à l'URCA via la SATT. M. le Président indique que ce sera

complété. Par ailleurs, cela peut poser problème car notre région dispose de 3 SATT. M. Lissan AFILAL indique qu'il enverra un document afin de compléter la partie « forces et faiblesses ».

Document sur la réussite des étudiants

M. Quentin SPOONER souligne qu'il s'agit d'un document d'une très grande qualité. Au niveau de la réussite des étudiants et de la vie étudiante, il souhaiterait faire quelques propositions, comme la création de la Charte des associations de l'URCA qui apporte une reconnaissance officielle aux associations étudiantes. Cette charte a également permis de faciliter la gestion en termes de locaux et d'accès aux subventions. Au niveau des points négatifs, il constate un manque de visibilité des services communs étudiants et un BVE sous-doté en emplois. La valorisation des initiatives étudiantes est parfois assez faible, imputable à un manque de relations entre les services communs et les associations étudiantes. Une politique sociale plus affirmée serait judicieuse.

M. le Président modifie le document comme suit « besoin d'une politique sociale plus affirmée ». M. Quentin SPOONER indique que dans les référentiels, il faudrait mettre en avant les relations entre les associations étudiantes et les services de l'université. Il serait intéressant d'intégrer davantage de chiffres (comme le SUMPPS) sur la vie étudiante. Il faut une meilleure prise en compte des étudiants dans la gouvernance (conseils, comités ou commissions), pas toujours forcément adaptés aux rythmes des étudiants.

M. Lissan AFILAL souhaite intervenir sur les points forts/points faibles. Au niveau des forces, il faudrait ajouter ALUMNI. Il constate une amélioration de l'implication des élus étudiants dans la vie de l'établissement. M. Le Président modifie la phrase comme suit « les étudiants sont plus impliqués dans la vie institutionnelle de l'établissement. » Il serait opportun d'ajouter les conventions avec le rectorat.

Document Domaine 4 Valorisation et culture scientifique

M. Lissan AFILAL souhaite rajouter sur la réussite des étudiants la mise en place de l'entreprenariat étudiant. Au niveau de la valorisation des résultats de recherche, il souligne une amélioration des projets au niveau de la SATT.

Mme Christine JOURDAIN intervient sur la formation continue et les rendez-vous de la formation et de l'éducation. Cela relève également de la valorisation et de la culture scientifique. En effet, les chercheurs de l'Université lors de conférences présentent des travaux en lien avec des questions sur l'éducation et la formation. Il serait intéressant de le mentionner.

M. Lissan AFILAL soulève un point qu'il serait souhaitable d'améliorer sur la valorisation et la culture scientifique, notamment au niveau de la phrase « Ainsi, depuis janvier 2016, 6 contrats CIFRE (..) ont été signés. » Il serait judicieux d'indiquer les chiffres sur la période. M. le Président indique que cela sera ajouté.

Mme Christine JOURDAIN fait une remarque de forme. Sur le paragraphe introductif, la phrase « la promotion de la langue française, autres aspect de la valorisation à l'URCA, est déployée au travers de la Maison des Langues dont la structure s'est étoffée ces dernières années. » Le terme « Maison des Langues » est remplacé par le CIEF.

M. Lissan AFILAL remarque qu'il serait judicieux de mentionner l'IUTL dans le paragraphe introductif du document. M. Le Président indique qu'il est possible de faire un renvoi à la partie sur l'IUTL. Il s'agit également d'un outil de la valorisation et de la culture scientifique. Il pourra être ajouté dans les forces.

M. Lissan AFILAL intervient sur le tableau des forces/faiblesses, et notamment sur la phrase suivante : « Un développement de l'offre en langues étrangères freinée par les besoins dans les cursus de formation. » M. Le Président indique qu'il faudrait revoir la formulation. Il indique néanmoins que l'offre est très réduite à l'URCA et nuit à son attractivité.

M. Lissan AFILAL indique qu'il ne s'agit pas de l'évaluation de la Maison des Langues, mais de l'évaluation d'un volet sur la valorisation et la culture scientifique. Mme Marie OLIVIER indique qu'il y a une réelle volonté de développer la Maison des Langues.

M. le Président indique qu'il faut indiquer au moins une faiblesse dans le document. Une réelle difficulté est présente sur le développement des cursus en langues étrangères.

Document Domaine 5 Les relations internationales

M. Richard LE NAOUR estime qu'il serait judicieux d'enlever « les plans d'actions envisagés » car ils ne sont pas présents dans les autres documents.

M. Lissan AFILAL indique que le document se situe dans la prospective. Il intervient sur la cellule Europe. M. Le Président a estimé intéressant d'élaborer un préambule sur ce point. L'URCA en effet a toujours été à la pointe au niveau de l'international. Cela s'est construit par une impulsion même antérieure à 2007, déjà sous la présidence de M. Gérard MARY, en lançant une politique volontariste sur l'internationalisation, notamment par le recrutement de Mme Laure CASTIN.

M. Lissan AFILAL remarque qu'au niveau de la forme, la formulation peut poser problème. La Cellule Europe n'est pas assez valorisée.

Mme Laure CASTIN mentionne que la Cellule Europe a été créé en 2007, puis rattachée à la DRI. Une cellule Europe met plusieurs années pour « monter en puissance ». Il faut un certain temps pour obtenir des réponses positives, remporter des appels à projets qui vont permettre de recruter des effectifs. A partir de 2013, une phase de « montée en puissance » de la cellule Europe a pu être constatée. L'international se construit dans la durée.

Mme Leila BENSALAH mentionne qu'il faudrait indiquer cette montée en puissance. M. le Président ajoute « montée en puissance » sur le document. Il ajoute l'accueil d'un poste COMUE au sein de la cellule Europe.

M. Lissan AFILAL trouve gênante la formulation « dégradation du suivi budgétaire des conventions financières des projets internationaux de formation et de mobilité. » Il indique que certains choix peuvent se justifier, tels que le rattachement de la cellule Europe au pôle financier ou non.

Mme Laure CASTIN indique que l'affectation du poste de gestionnaire est la cause de la dégradation du suivi budgétaire des conventions. Il s'agit des conventions financières sur la mobilité et la formation. Une rupture du suivi a été constatée.

Mme Daouya BERKA mentionne que M. Harald SCHRAEDER avait déjà soulevé cette difficulté de pilotage sur le plan financier.

M. Richard LE NAOUR intervient dans la partie faiblesse sur « la difficulté de responsabiliser les composantes et les unités de recherche sur l'international » et souhaite une explication. M. le Président indique qu'il s'agit des structures de l'Université sur les enjeux du développement et d'une stratégie à l'international. M. le Président ajoute qu'il faudra faire une note sur les indicateurs de l'établissement (par exemple, sur le dépôt des projets internationaux). Certaines unités de recherche sont très actives, d'autres moins.

M. le Président indique que le terme peut être changé. Il est donc modifié comme suit ; « difficulté à sensibiliser une véritable culture à l'international ». Il n'est pas certain que le degré de sensibilisation sur la problématique internationale soit le même pour tous. M. Le Président ajoute qu'une séance du CA sera consacrée aux indicateurs.

Mme Laure CASTIN indique que le travail actuel se situe sur l'établissement d'un indicateur permettant de mesurer le nombre de dépôt de projets par unité de recherche et le nombre de projets remportés.

Mme Christine JOURDAIN indique que la question des doubles diplômes est évoquée mais pas le nombre de doubles diplômes à l'université. M. le Président indique qu'un tableau d'indicateurs est présent à la fin. Au niveau de la phrase « travaillant, en lien étroit avec la Maison des Langues, au plus près des équipes pédagogiques pour le montage de cursus en anglais ou de doubles diplômes. », elle ne voit pas le lien entre « Maison des Langues » et « doubles diplômes ». Elle ajoute que l'ESPE est porteuse de doubles diplômes sans travailler avec la Maison des Langues. M. Le Président mentionne que la page 4 a été supprimée. Mme Laure CASTIN indique que l'idée est de travailler plus en synergie avec la Maison des Langues.

Mme Christine JOURDAIN constate que le double diplôme est un indicateur important, et il n'est pas suffisamment mis en avant. M. Le Président mentionne l'ajout d'une phrase sur les doubles diplômes. Mme Laure CASTIN indique qu'il a été proposé en pistes d'améliorations de rétablir des indicateurs, dont celui des doubles diplômes.

M. Lissan AFILAL remarque qu'au niveau de la dégradation du circuit de procédure, des chartes de qualité étaient présentes. M. le Président mentionne que les chartes et les procédures ne constituent pas la même chose. M. le Président indique que cela va être reformulé, avec peut-être une fusion des points visibilité et procédure.

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne approuve l'ensemble des documents auto évaluation de l'établissement transmis aux membres du CA, **avec 3 abstentions, et 30 voix pour.**

Examen en séance du Document sur la déclaration des axes stratégiques pour l'URCA 2018-2022

Mme Mathilde BOUQUIN formule plusieurs remarques notamment sur la page 3 sur « la stratégie du pôle Santé, qui se verra conforté dans une stratégie de recherche à forte valeur ajoutée et de

différentiation au niveau des autres établissements de la région Grand Est ». Elle souhaite connaître la nature de la stratégie.

M. le Président indique qu'il faut être vigilant concernant le Pôle Santé. En effet, l'URCA se situe dans une région qui dispose de deux établissements ayant une politique très affirmée en santé. Il faut donc que l'université soit positionnée en renforçant des secteurs où l'URCA est bien identifiée. Mme Mathilde BOUQUIN souhaite savoir, dans le cadre des synergies avec l'UTT dans l'émergence du pôle STI, si un partenariat bilatéral était envisagé. Elle souhaite savoir également si un partenariat éventuel avec la COMUE est envisageable. M. le Président indique que la COMUE dispose de 7 membres très divers, mais deux membres (URCA et UTT) pèsent à eux seuls la quasi-totalité du potentiel de recherche. Par conséquent, c'est d'abord dans le cadre du développement bilatéral qu'il peut être développé des activités sur le regroupement universitaire.

Mme Mathilde BOUQUIN indique que la place du doctorat a été évoquée à plusieurs reprises. Elle s'interroge sur la place des étudiants en premier cycle et le fort taux d'échec. Elle relève qu'il n'y a pas de propositions concrètes à ce sujet. M. Le Président indique que les résultats des dispositifs d'aides à la réussite mis en place n'ont pas été encore analysés. Les indicateurs montrent une dégradation de la performance de l'établissement au niveau de la réussite en premier cycle. Le plan d'action sera mis en place dans l'accréditation, au niveau de l'élaboration des prochains diplômes. M. le Président indique que les propositions des étudiants sont les bienvenues.

Mme Mathilde BOUQUIN indique que dans la partie « politique en matière de formation », le développement du tutorat étudiant en fait partie. M. le Président indique qu'une des faiblesses de l'université est d'avoir un 1^{er} cycle plus développé que la moyenne des universités. Il faut affirmer être une université de formation et de recherche. Il faut aussi mettre en place un plan d'action pour contrebalancer cette trop faible proportion de doctorants. C'est assez récurrent au sein de l'établissement. Il est difficile d'inverser ces statistiques. Il faut cristalliser l'attention du CA sur cette fragilité de la recherche.

Mme Mathilde BOUQUIN remarque que dans l'axe 3, page 4 du document, il est évoqué des outils au service de l'université, mais pas la façon de développer l'insertion professionnelle dans le prochain contrat. M. le Président indique qu'il s'agit d'une note stratégique à destination du HCERES pour éclairer les experts. Il ne s'agit pas d'un document contractuel. Dans le cadre de l'accréditation, un document plus détaillé sera élaboré. Plusieurs pistes sont à explorer ; l'articulation des diplômes avec les besoins professionnels (licence professionnelle), outils de lien avec les professionnels, sensibilisation des étudiants au monde professionnel. Certains points dans l'université sont perfectibles dans les programmes. L'action en faveur de l'entreprenariat étudiant constitue un levier afin de rapprocher les étudiants du monde de l'entreprise. La fondation universitaire peut constituer un levier important.

M. Aomar HADJADJ rappelle que le CA fait la stratégie de l'établissement et qu'il faudrait avoir le temps de discuter. Le temps de prise de connaissance du document était très court. M. Le Président indique que ce document ne comporte pas d'éléments nouveaux autres que les 23 propositions formulées lors de son élection.

M. Lissan AFILAL indique qu'il n'a pas eu le temps de lire le document « déclaration des axes stratégiques » correctement. Le CA n'est pas là pour entériner le programme du Président. M. Le

Président indique que les propositions de ce programme l'engageaient. Il souhaite en rendre compte durant la totalité de son mandat.

Mme Sandrine HENRY souhaite savoir s'il serait possible que les conseillers soient destinataires du rapport STRATER de Mars 2014. M. le Président indique qu'il enverra également le rapport 2016. Mme Sandrine HENRY intervient sur la première page du document « avec un faible taux de doctorats. » Elle souhaite avoir une explication sur ce point. M. Le Président précise que le 1er cycle est « surdimensionné » par rapport aux autres universités. Un certain nombre de dispositifs concernant le financement des thèses doit être complété pour financer plus de thèses. De plus, l'attractivité générale de l'université doit être travaillée. Le point problématique est de regarder le taux de licence, de master et de doctorat qui vont dans le sens d'un faible taux de doctorats. L'Université est plus attractive en premier cycle, il n'y a pas de politique incitative pour les étudiants en doctorat. Mme Sandrine HENRY intervient sur la page 3 du pôle AEBB. Il est indiqué « qu'elle recevra un soutien direct de la part de l'établissement et de ses partenaires en termes de moyens opérationnels et de renforcement des collaborations et partenariats avec les acteurs locaux. » Elle souhaite savoir s'il y aura un apport de personnels et de fonds supplémentaires, et dans l'affirmative, au vu de la situation budgétaire actuelle, si d'autres structures vont être lésées par cet apport supplémentaire. M. Le Président mentionne que qu'il faut créer un dynamisme autour de ce pôle, en favorisant les interfaces avec les autres thématiques pour qu'il y ait au sein du pôle AEBB plusieurs acteurs et politiques qui soient impliqués.

Mme Sandrine HENRY souhaite savoir la signification de la phrase « Le pôle Santé, se verra conforté dans une stratégie de recherche à forte valeur ajoutée (...) ». M. Le Président indique qu'il faut bien se positionner, soutenir ce qui marche, et créer les conditions afin d'être bien positionné sur l'espace régional.

Mme Sandrine HENRY souhaite revenir sur « la synergie avec l'UTT ». Elle souhaite savoir si l'on peut se fier à l'UTT. M. Le Président précise que les relations avec l'UTT paraissent franches et transparentes. L'UTT doit être intégrée dans la stratégie de développement local, sans l'URCA elle n'a pas d'existence sur le plan territorial. Mme Sandrine HENRY intervient page 4 sur la fondation universitaire. Elle souhaiterait avoir un bilan de ce qu'elle a fait. M. le Président indique que la fondation n'est pas encore complètement opérationnelle. La nomination d'un conseil de gestion interviendra au prochain CA. Un point d'information sur la fondation sera fait.

Mme Sandrine HENRY intervient page 4 sur « la création de chaires industrielles qui sera poursuivie. » Elle souhaite savoir comment cela va être mis en place, ainsi que les financeurs. M. Le Président mentionne que cela s'inscrit dans la continuité. Les liens avec les partenaires industriels sont positifs pour les financements, dont les thèses de doctorants. Les chaires permettent d'amorcer une politique avec les ressources propres sur la recherche plus dynamique.

Mme Sandrine HENRY demande s'il est possible d'avoir un bilan des deux chaires. M. le Président répond par l'affirmative.

Mme Sandrine HENRY intervient page 4 sur le principe de subsidiarité. Elle souhaite savoir la déclinaison de ce principe dans l'établissement actuellement. M. le Président indique que la situation actuelle est le PREF, ce qui ne constitue pas une période « normale ». Il souhaite sortir de cette période, avec une organisation plus déconcentrée (davantage de décisions prises sur le terrain). Mme Sandrine HENRY souhaite savoir la date de mise en place. M. Le Président indique qu'elle aura lieu lorsque

l'URCA sera prête à le faire, cela dépend. En terme financier par exemple, il faut une organisation financière qui doit permettre de déconcentrer.

Mme Sandrine HENRY intervient page 5 sur « la mise en place d'un comité d'éthique ». Elle souhaite connaître sa composition. M. Le Président indique que la VP en charge de ce dossier y réfléchit. Des propositions seront faites, une composition sera établie et inscrite dans les Statuts de l'URCA. Cela sera soumis au CA.

Mme Sandrine HENRY souhaite des explications sur la phrase suivante (page 5) « renforcement des services centraux dans leur mission de pilotage. » M. Olivier DUPERON indique qu'il s'agit de la constitution de pôles de compétences, avec des Directeurs généraux adjoints qui pilotent et coordonnent avec une meilleure cohérence. C'est la déclinaison du tableau qui avait été présenté au CA précédemment.

Mme Sandrine HENRY intervient (page 5) sur la phrase suivante « la responsabilisation des composantes et unités de recherche ». Mme Sandrine HENRY souhaite savoir si l'URCA va se désengager financièrement au niveau des unités de recherches. M. le Président répond que l'URCA ne souhaite pas se désengager financièrement. Au contraire, M. le Président estime que les crédits récurrents sont utiles car ils permettent de développer une meilleure politique. Ce n'est pas un souhait. Lors de la présentation du Budget 2017, des propositions seront faites aux administrateurs en rapport avec les moyens de l'établissement.

M. Féthi CHEBLI intervient page 12 sur la partie gouvernance. Il remarque que le SAIC est présenté comme un acteur de cette gouvernance. Il souhaite savoir si actuellement le SAIC est bien dimensionné pour mener à bien ses actions. Il souhaite savoir si un audit sur le SAIC est présent. M. le Président mentionne que le SAIC est une composante de l'Université. Au vu du compte financier 2015, son apport a été plutôt positif. La question de son évolution sera certainement posée dans les années à venir.

Mme Leila BENSALAH intervient au niveau des liens entre les universités et le territoire. En effet, l'OSIPE donne des indicateurs de taux d'insertion. Un bon taux d'insertion est positif car il veut dire que les étudiants trouvent un travail après leur master. Cela peut être un indicateur intéressant pour le territoire. Mme Leila BENSALAH intervient page 8 sur la phrase suivante : « le développement de la formation continue est d'ailleurs un point d'attention particulier dans notre projet. » Elle indique que, s'il s'agit d'un point particulier, il ne faut peut-être pas le mettre en plein milieu d'un paragraphe, mais plutôt en évidence au début. Certains étudiants qui viennent en cours à l'université mais qui travaillent peuvent avoir le choix de leur emploi du temps. Il est possible de l'aménager. D'autres étudiants n'ont pas cette possibilité, et par conséquent une partie des enseignements en présentiel et une partie à distance serait judicieuse. En effet, il y a soit du présentiel, soit à distance, c'est le cas pour psychologie. Pour le moment, cela n'existe pas alors que les étudiants, de plus en plus, travaillent en semaine, en plus du soir et du week-end. M. le Président indique qu'il est favorable au cursus hybride. Les cursus doivent être imaginés avec une participation aux formations initiales, une participation aux formations à distance, avec la possibilité de mélanger avec l'alternance et la formation continue. C'est l'objet de la prochaine accréditation.

M. Richard LE NAOUR intervient page 13 sur le pôle Santé, et notamment au niveau de la phrase suivante : « tout en renforçant dans ses ambitions la SFR Cap Santé, notamment par une

reconnaissance accrue de ses unités par les EPST, et autres grands organismes (CNRS, INSERM, ANSES), il importera de faire émerger des niches d'excellence au niveau européen et de renforcer la SFR à travers une structuration forte de la recherche académique. » Il souhaite revenir sur l'utilisation du terme « émergence » alors qu'il estime que le périmètre des unités de recherche sur le pôle Santé est parfaitement défini. M. le Président mentionne que c'est au sein du pôle Santé qu'il y a le plus de chances d'avoir des ERC, par exemple. M. Richard le NAOUR souhaite connaitre le type de niches d'excellence. M. le Président indique que l'établissement dispose d'un budget de 200 millions d'€. C'est dans le cadre d'une politique d'établissement qu'il faut veiller à développer les points dans lesquels l'URCA est visible. Il faut avoir des partenaires, notamment avec Agro Paris Tech, et également l'Université d'Amiens. De plus, certaines thématiques en Santé ont vocation à devenir des niches d'excellence. Il faut favoriser l'émergence de nouvelles unités associées aux EPST.

M. Richard LE NAOUR indique que plusieurs mots clés sont présents et il faudra une structuration autour de cela. M. Le Président précise que le schéma avec les 4 pôles résume bien la situation, avec des interfaces entre AEBB et les 3 autres pôles. Il restera cependant des spécificités sur les pôles santé, SHS, qui seront propres et n'auront aucun lien avec les agroressources.

M. Le Président ajoute qu'une visibilité internationale sur les agro-ressources permettrait un levier de financement extrêmement important. L'argent de l'université ne sera plus nécessaire pour alimenter la recherche en agroressources et pourra être redéployée sur d'autres thématiques. La création de ce cercle pourra à terme être vertueuse. Lors des discussions avec les collectivités qui accompagnent l'université, ce sont des points qui ont été identifiés. Il ne s'agit pas d'une politique exclusive envers AEBB.

M. Richard LE NAOUR intervient sur la phrase suivante : (...) « et de renforcer la SFR à travers une structuration forte de la recherche académique. » M. Le Président souhaite reformuler la phrase « il faudra également approfondir les liens entre recherche translationnelle et recherche clinique » comme suit : « il faut approfondir les liens entre la recherche fondamentale et la recherche clinique afin de dynamiser la recherche translationnelle. »

Mme Ahlem ARFAOUI ne voit pas la place du sport, en tant qu'élément de base de formation et de recherche. Cela n'apparait pas dans le texte. M. Thierry LETELLIER indique qu'il fallait se positionner dans le secteur santé. M. Le Président ajoute qu'il s'agit d'une déclaration des axes stratégiques, et à ce titre, il s'agit d'identifier les mots-clés résumant l'établissement.

Mme Christine JOURDAIN indique que les directeurs de composantes doivent être associés. M. le Président indique qu'il s'agit d'une simple note stratégique. Le projet sera préparé pour courant 2017, pour 2018.

M. Emmanuel BONNET mentionne qu'une « note » est différente d'une « déclaration ». M. le Président indique qu'il s'agit bien d'une déclaration à destination du HCERES de l'évaluation externe. Il s'agit d'une note déclarative.

M. Lissan AFILAL pensait qu'il y aurait des discussions sur cette partie que les conseillers ont reçue assez tardivement. Au niveau de la COMUE, il estime que l'URCA représente effectivement 82% de la COMUE. Il souhaite des précisions, au niveau de Châlons en Champagne sur « des nouveaux projets orientés vers l'agriculture et la viticulture intelligente. », page 2 de la déclaration. M. Le Président

indique qu'il s'agit d'un projet porté par l'ensemble des acteurs, notamment dans le cadre du CRSD, (Contrat de redynamisation du site de la Défense). M. Lissan AFILAL indique qu'il faut être plus précis sur le comité d'éthique (page 5 du document). M. Le Président indique que le développement de ces points sera complètement revu avec plus de détails. Il s'agit de grandes orientations. M. Lissan AFILAL a une remarque sur la phrase portant sur le « renforcement des services centraux dans leur mission de pilotage. » M. le Président indique qu'une relecture du document sera faite sur ce point. M. Lissan AFILAL ajoute que « l'école de formation interne » est une bonne idée.

M. Lissan AFILAL intervient ensuite sur le tutorat étudiant qui est valorisé par les ECTS (page 10 du document). M. le Président indique que dès lors que des compétences sont acquises, elles peuvent être reconnues dans les diplômes. L'idée va même au-delà du tutorat, il s'agit de toutes les compétences qui peuvent être acquises. Au niveau de l'équipe psychologie (page 10 du document), il constate que la licence de psychologie a disparu. M. le Président indique qu'elle n'a pas été ouverte cette année. Il a été convenu avec l'équipe d'en rediscuter cette année afin de la rouvrir l'année prochaine. M. Lissan AFILAL a une remarque au niveau du handicap (p 11 du document). Il s'agit d'une obligation légale. M. le Président ajoute qu'il était important d'avoir une attention particulière par rapport au handicap dans le document même si c'était la loi.

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne approuve le document sur la déclaration des axes stratégiques URCA 2018-2022, avec 5 voix contre, 5 abstentions, et 19 voix pour.

4°) Questions financières

4.1 Nouvelle structure budgétaire dans le cadre de la mise en place de la GBCP

M. Thierry LETELLIER indique qu'il s'agit d'une forme de gestion budgétaire sur laquelle l'établissement va s'appuyer au 1^{er} Janvier 2017 pour le budget de l'année prochaine. Il faut arrêter la structuration budgétaire. Un groupe de pilotage a été mis en place. Des dysfonctionnements sont constatés parfois avec SIFAC. L'intérêt est d'évoluer avec ce système, d'autant qu'il s'agit d'une obligation réglementaire au 1^{er} Janvier 2017.

M. Laurent GODART expose que le décret GBCP (Gestion Budgétaire et Comptable publique) est applicable depuis le 01 Janvier 2016, pour l'ensemble des établissements publics de l'Etat. Il s'agit de la déclinaison de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) au périmètre des opérateurs de l'Etat. Ce décret GBCP a déjà été appliqué au sein de l'URCA, pour le budget 2016. Il indique que le budget présenté lors du CA du 21 Juin 2016, était sous la forme AE/CP avec des tableaux réglementaires, dans le strict respect du décret. La problématique actuelle réside dans le fait que le système d'information financier utilisé par l'URCA n'est pas aux normes et ne permet pas de différencier la gestion des autorisations d'engagement de celle des crédits de paiement. Tous les opérateurs de l'Etat devaient basculer au 1er Janvier 2016 sur ce décret. L'ensemble des intégrateurs et fournisseurs de logiciels n'ont pas été en mesure de faire basculer tous les opérateurs de l'Etat. Il a donc été négocié, avec l'accord du ministère des finances ce basculement en deux étapes, avec une vague 1 (établissements pilotes sur la base du volontariat) et une vague 2 (la majorité des établissements en fait partie sous le logiciel SIFAC). Aujourd'hui, l'application du décret est obligatoire, et le système d'information n'est pas aux normes. L'AMUE qui livre le logiciel SIFAC a livré des versions qu'il faut paramétrer pour mise en conformité avec le décret GBCP. La mise en place de la GBCP constitue l'occasion de revoir la structure budgétaire de l'établissement, afin de répondre aux enjeux du décret. Actuellement, la table de correspondance a été mise en place afin de passer aux normes GBCP avec l'ancienne structure. La nouvelle structure proposée au CA est conforme aux délibérations du CA en termes de structuration. A partir des éléments d'analyse réglementaire et de la prise en compte des statuts propres mentionnés à l'article L713-9 du code de l'éducation des écoles sur le périmètre de l'URCA, de la prise en compte des structures à comptabilité distincte (SAIC), le choix de l'Université s'est porté sur une structure assez proche de sa structure organisationnelle. Un groupe de travail a donc été mis en place, à partir d'une synthèse des composantes et avec une volonté d'harmoniser la structure retenue, de telle sorte qu'il soit possible de consolider de manière transversale sur certains axes des informations des composantes. La structure budgétaire n'est pas figée, elle pourra être évolutive dans les années qui viennent. La structure a donc essayé de traduire le besoin de suivi particulier de la masse salariale. Les choix organisationnels actés au sein du précédent CA ont été respectés ; avec pour exemple (regroupement au sein d'un même CRB de l'harmonisation de gestion en terme de budget de la DPLDD, de la DSI, positionnement des unités de recherche en terme de responsabilité de leur budget).

M. Lissan AFILAL indique qu'il s'agit d'éléments techniques. Il aurait souhaité une présentation du document plus pédagogique. M. Thierry LETELLIER mentionne qu'une présentation du document a été faite en commission des moyens. Des échanges avec les services et les composantes ont lieu régulièrement. Il ajoute que ce projet est lancé depuis un an. Il sera certainement épuré. Un souci de pilotage de masse salariale est mis en évidence, ce qui induit un système complexe ne permettant pas d'avoir une lisibilité efficace. La GBCP constitue le dernier « étage » de mise en place de la LOLF sur les missions essentielles de l'université (enseignement supérieur, formation et recherche). Une remontée au niveau national est faite, afin de vérifier si les objectifs sont atteints. Des formations ont été mises en place pour l'ensemble des personnels.

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne Ardenne approuve la nouvelle structure budgétaire dans le cadre de la mise en place de la GBCP, à l'unanimité.

4.2 Tarifs de l'imprimerie centrale

M. Laurent GODART fait état d'une problématique identifiée au niveau des tarifs de l'imprimerie centrale rapprochés au coût réel. Une analyse de coût complète a été faite, constatant un certain nombre d'éléments qui n'apparaissaient pas dans la structuration des prix déterminés par l'imprimerie centrale. Le document présenté (cf. annexe) fait apparaître les écarts pratiqués en termes de tarification, et liste d'autre part les éléments réintégrés dans les coûts tels que les frais de maintenance des équipements et les frais de location des machines qui n'étaient pas contenus dans les coûts. Il est donc proposé aux administrateurs de nouveaux tarifs applicables au 1er Janvier 2017. Ces coûts permettent d'intégrer l'ensemble des coûts habituellement contenus dans le budget de l'imprimerie. Les coûts de masse salariale (personnels) sont notamment exclus, car les personnels sont payés directement sur le budget de l'université.

M. Lissan AFILAL indique qu'il va falloir se pencher sur l'impact sur les composantes. Il est surpris que l'ensemble des coûts ne soit pas pris en compte. M. Thierry LETELLIER mentionne que l'impact par rapport à la production de l'imprimerie est de l'ordre de 25 000 € à 30 000 €. M. Le Président ajoute qu'une remarque a été faite sur ce point lors de la commission des moyens. En effet, avec cette démarche, le coût se rapproche des conditions tarifaires de l'imprimerie du Campus Moulin de la Housse.

Mme Sandrine HENRY souhaite connaître la raison de la différence entre « le tarif HT interne » et « le tarif HT SAIC ». M. Laurent GODART précise qu'au niveau du tarif interne, la production est à prix coûtant. Lorsque l'on passe à des structures d'un régime différent, une marge est appliquée afin de

couvrir d'éventuels surcoûts. Mme Sandrine HENRY indique que le SAIC rapporte de l'argent à l'URCA. Une part de l'argent pourrait revenir à l'URCA. M. Laurent GODART indique, qu'effectivement, un transfert de fonds est effectué, il s'agit d'un transfert du bénéfice du SAIC. Il faut savoir que le SAIC représente une partie très faible de l'activité globale de l'imprimerie centrale (inférieur à 3%).

M. Aomar HADJADJ indique qu'il y aura certainement une incidence sur les composantes et sur le budget recherche. Il souhaite savoir si cela sera pris en compte dans leur dotation. M. Le Président indique que, sur le principe, cela sera pris en compte. Il rappelle que ce qui va compter est la manière globale d'élaborer le budget 2017. Dans le dialogue de gestion, les doyens concernés (évoqué en commission des moyens) feront remonter un besoin supplémentaire par rapport aux dépenses supplémentaires liés à l'imprimerie.

M. Emmanuel BONNET souhaite avoir confirmation que l'on parle bien de l'imprimerie centrale à Croix-Rouge. En effet, l'idée est de mettre les imprimeries centrales moins chères, afin de favoriser les impressions sur des gros débits, et éviter les « petites » imprimantes. Il souhaite savoir si cette approche est toujours respectée. M. le Président répond que cela serait souhaitable. M. Emmanuel BONNET ajoute que le différentiel important est celui entre les imprimantes multi-fonctions qui peuvent être présentes dans les laboratoires, et les imprimeries de « sites » comme l'imprimerie centrale.

Mme Daouya BERKA ajoute que dans le cadre de la politique achats, un marché a été lancé avec de nouveaux copieurs permettant de réduire la dépense d'impression de manière significative dans le cadre du nouveau marché. Dans le cadre du processus de réduction des coûts des impressions, une démarche sera faite pour une demande d'impression au niveau de l'imprimerie centrale.

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne Ardenne approuve les nouveaux Tarifs pour l'imprimerie centrale 2016, **à l'unanimité.**

4.3 Tarifs d'inscription à l'Institut d'Etudes judiciaires

M. Olivier DUPERON indique que l'IEJ (Institut d'Etudes Judiciaires) prépare à certains concours (école de la magistrature) et examens (accès à la profession d'avocat). Il s'agit de cours du soir et de cours complémentaires. L'IEJ propose une augmentation 270 à 300 euros ne permettant pas encore d'atteindre la réalité des coûts.

Mme Merve EROL indique que le coût de 300 euros est assez conséquent. En effet, la précarité étudiante ne fait qu'augmenter. Mme Aude LAQUERRIERE-LACROIX indique que même avec l'augmentation, l'IEJ de Reims reste quand même moins cher.

M. Olivier DUPERON estime que l'IEJ a souhaité trouver le bon équilibre entre d'une part une augmentation raisonnable et le moyen de dégager des moyens. En effet, une réforme de l'examen d'accès à la profession d'avocat aura lieu cette année et va donc engendrer des dépenses supplémentaires. Cet IEJ reste toutefois l'un des moins chers de France.

M. Le Président indique que, dans le cadre de la prochaine accréditation, il sera débattu d'un certain nombre de choses. En effet, le financement des activités de l'URCA doit permettre d'atteindre les objectifs sur les diplômes nationaux. Ces préparations ne constituent pas forcément les missions premières de l'université. Dans l'hypothèse où ces formations coûtent de l'argent à l'Université, c'est au détriment des missions de l'Université sur les diplômes nationaux. Il va falloir réfléchir au bon

équilibre, en fonction des orientations que l'on souhaite donner à l'URCA. Cette remarque est tout à fait légitime par rapport aux étudiants, mais il faut être conscient que des choix seront à faire.

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne Ardenne approuve la proposition d'augmentation des droits d'inscription à l'Institut d'Etudes judiciaires de l'ordre de 30 € ; soit des droits qui s'élèveront à 300 euros pour l'année universitaire 2016-2017, avec 32 voix pour et une abstention.

5°) Questions pédagogiques

- Création du diplôme universitaire (DU) Posturologie-Occlusodontie-Osthéopathie

M. Olivier DUPERON indique que la création du DU est passé en CFVU et adoptée à l'unanimité. L'annexe financière doit être discutée au CA. Il sera discuté les coûts de formation et les coûts complets.

Mme Leila BENSALAH souhaite savoir s'il y aura des questions recherche. M. Olivier DUPERON indique qu'il s'agit d'un point d'information qui sera traité ensuite.

M. Féthi CHEBLI indique un problème sur les volumes horaires. Au niveau de la page 5 du dossier de demande d'habilitation, il est indiqué 157 heures équivalent TD alors qu'au niveau de l'annexe financière, on prévoit 100 heures équivalent TD, donc on se situe sur des dépenses supérieures aux recettes. Il y a des dépenses de 36 225 euros au-dessus des recettes. M. Le Président précise que c'est pratiquement le cas pour l'ensemble de la formation continue de l'université à l'heure actuelle.

M. Olivier DUPERON indique que la correction sera faite au niveau de l'annexe financière. Le montant et le taux horaires sera multiplié par le nombre d'heures réellement lié à la maquette et à la présentation du volume horaire.

M. Féthi CHEBLI indique qu'en comparant l'annexe et le dossier, le dossier situe l'équilibre financier autour de 12, alors que dans l'annexe financière l'équilibre financier est autour de 14. M. Olivier DUPERON remarque qu'il s'agit du 1^{er} DU qui passe au CA avec une annexe financière qui s'approche des coûts réels de formation. Il s'agit d'un travail que l'ensemble des DU devront faire cette année, afin de revoir leur grille tarifaire et atteindre l'équilibre financier. M. Le Président mentionne qu'il y aura un vrai point sur le tarif interne à l'université. Il faut être éclairé par les coûts environnés.

M. Aomar HADJADJ mentionne que le coût horaire doit dépendre du statut des intervenants (hospitalo-universitaires ou universitaires). » M. Le Président que l'ensemble des universités travaillent sur du coût moyen. La proposition qui sera faite est un tarif établissement. M. Olivier DUPERON mentionne que le contenu pédagogique a été validé par la CFVU.

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne Ardenne approuve la création du Diplôme universitaire (DU) Posturologie-Occlusondontie-Osthéopathie, sur le volet financier, à l'unanimité.

- Renouvellement du soutien à l'Université Sciences et Technologies de HANOI (USTH)

Mme Laure CASTIN indique que le consortium de l'USTH a été lancé en Juin 2010. Il s'agit d'un accord intergouvernemental entre la France et le Vietnam pour aider à la création au Vietnam d'une Université de Sciences et Technologies de HANOI. Le consortium réunit actuellement 42

établissements (universités, centre de recherche, grandes écoles) autour de 6 thématiques identifiés. Entre 2010 et 2015, l'USTH a porté la coordination et la formation par la création de 6 Masters et la mise en place d'enseignements au Vietnam en anglais, de niveau Master et Licence. L'USTH a coordonné la formation doctorant. Depuis 2015, le consortium a lancé une nouvelle action, avec un objectif laboratoire afin de développer des synergies de recherche entre les laboratoires français du consortium et les partenaires vietnamiens.

L'URCA participe au consortium USTH depuis sa création en 2010. L'URCA intervient dans le cadre du co-portage dans le Master matériaux et nanotechnologies depuis 2010. Elle sera, à partir de cette année, associée à un autre master, le master eau, environnement et océanographie. Dès la première année, l'URCA a accueilli plusieurs doctorants vietnamiens dans ses laboratoires de recherche. En 2015, suite au lancement par le consortium d'objectifs laboratoires, elle a été impliquée dans 3 projets de recherche. Sur le plan financier, la Direction des Relations Internationales de l'URCA s'acquitte de la cotisation annuelle du consortium à hauteur de 2500 euros. La participation des enseignants de l'URCA implique des déplacements au Vietnam qui seront pris à 50% en charge dès cette année par le consortium. Les 50% sont à la charge de l'Université. Les heures d'enseignement faites au Vietnam par enseignant sont inscrites dans le service.

L'enjeu est de réaffirmer le soutien de l'URCA à la participation à ce consortium comme co-porteur du master Nano matériaux Technologies dont l'accréditation est renouvelée pour cette année, et associé pour le Master Eau, environnement et océanographie. Le terme « associé » signifie qu'il n'y aura pas de diplôme qui seront délivrés. En effet, seules des heures d'enseignement au Vietnam et la participation aux activités de recherche seront effectuées. Règlementairement, le consortium demande aux établissements de faire passer dans ses instances ad-hoc le renouvellement soit de la co-accréditation soit de l'association.

M. Lissan AFILAL remarque que dans le document, deux universités sont citées, mais l'URCA n'en fait pas partie. Mme Laure CASTIN indique que l'URCA est partenaire. Elle ajoute qu'il s'agit de la seule coopération internationale d'envergure faisant l'objet d'un consortium au sein d'une université comportant un volet formation et recherche.

Mme Sandrine HENRY souhaite connaître la valeur ajoutée pour l'URCA. Mme Laure CASTIN indique que le volet international, depuis fort longtemps constitue un axe prioritaire pour les établissements. En effet, les établissements à l'heure actuelle sont évalués sur leur capacité d'internationalisation. Cela suppose un investissement financier. M. Le Président souhaiterait connaître le nombre de thèses financées dans le cadre de l'accord USTH pour l'URCA. Mme Laure CASTIN estime à environ 8-10 thèses financées pour l'URCA. Une vraie implication de l'URCA est présente.

M. Richard LE NAOUR souhaite savoir s'il y a des co-encadrements de thèses. M. Le Président indique qu'il s'agit d'encadrement de thèses. Il indique que l'USTH constitue un dispositif qui a été fait afin de créer une nouvelle université.

Il s'agit d'un accord intergouvernemental entre la France et le Vietnam avec 4 pays concernés. Cette création était basée sur le fait que l'université accueillait en France des étudiants titulaires de l'équivalent d'un Master vietnamien, voire qui avaient fait un master en France. Après leur thèse, ils étaient embauchés en tant qu'enseignant-chercheur au sein de l'USTH. Ces docteurs commencent à recevoir de vrais étudiants. A terme, il peut être envisagé de véritables coopérations scientifiques durables. Il s'agit d'une université en création. Mme Laure CASTIN ajoute qu'une subvention du Ministère de l'enseignement supérieur et de la Recherche est donnée.

M. Aomar HADJADJ remarque qu'une passation de compétences sera faite dans le temps. Il souhaite savoir, s'il n'y a plus d'intervenants, si le diplôme pourra être délivré. M. le Président précise que l'URCA est accréditée pour un diplôme dans lequel elle intervient. Ce sera plus difficile effectivement. Il est également possible d'être accrédité et de ne pas délivrer un diplôme pendant une année si les conditions requises ne sont pas là. Le diplôme est délivré pour les étudiants inscrits à l'URCA. Il s'agit d'une co-accréditation afin d'acter le partenariat.

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne approuve le renouvellement de la demande de co-accréditation de l'URCA en tant que co-porteur du Master Sciences des Matériaux avancés et Nanotechnologies (Advanced Materials Science and Nanotechnology) et approuve la demande d'association pour le Master eau, environnement et océanographie (Water, environment and oceanography) pour la période 2017-2021, à l'unanimité.

6°) Questions recherche

M. le Président indique que parmi les points importants abordés à la commission recherche du 27 Septembre 2016, plusieurs modifications sur le périmètre remonté au HCERES en Mars 2016 ont été faites. Une sous-partie de l'unité MEDYC a demandé une habilitation à part. Il s'agit de l'équipe BioSpect (BioSpectroscopie Transactionnelle) dirigée par Olivier PIOT. La Commission Recherche a donné un avis favorable sur cette création. Le comité d'évaluation externe de l'équipe MEDYC doit intégrer une personne permettant de juger cette équipe dans le bilan. Cette équipe doit recevoir un avis dans le cadre de son projet de création. Un dossier sera remonté.

M. Aomar HADJADJ souhaite savoir si une autoévaluation s'est faite au sein de l'unité MEDYC. M. le Président indique qu'une autoévaluation a été faite pour MEDYC, puis la création a eu lieu après l'autoévaluation.

M. Le Président indique la création d'une équipe dans le domaine des STAPS, « performance-santé-métrologie-société » PSMS porté par Elisabeth ROSNET. Il s'agit d'un projet de création ex-nihilo et le renvoi d'un dossier aux HCERES afin d'avoir la connaissance du périmètre. Il s'agira d'un avis sur dossier, c'est-à-dire sans évaluation externe de cette équipe.

M. Richard LE NAOUR souhaite savoir si le dépôt aura lieu également le 13 Octobre. M. Le Président ajoute qu'il s'agit d'un dossier important à déposer pour l'évaluation des autres équipes. L'autoévaluation est faite sur le bilan, et il s'agit d'une création ex-nihilo. Il s'agit de chercheurs réunis pour former un nouveau projet. Une distinction est faite au niveau du HCERES entre ce qui est du ressort de la création ex-nihilo et ce qui est du ressort d'un projet reconstitué à partir d'une unité. Des chercheurs du CEREP, du GRESPI, du LISM créent un nouveau projet très éloigné des anciens projets. Il n'y aura pas d'évaluation externe stricto-sensu, mais un avis au regard des dossiers déposés par les laboratoires. La demande d'habilitation ne sera pas déposée le 13 Octobre.

Mme Sandrine HENRY souhaite connaître la position de la commission recherche. M. Le Président indique que cela a été approuvé à la majorité, avec 18 abstentions.

M. Aomar HADJADJ constate que l'abstention massive devrait interpeller. M. le Président indique que ce vote s'explique par la crainte des unités de perdre des chercheurs. Cela n'affaiblira pas le LISM, le GRESPI ou le CEREP. Il s'agit de mettre en avant une discipline qui s'appuie à un UFR sur un projet de création d'une structure complémentaire à l'existant.

M. Richard LE NAOUR estime que ce projet n'est pas abouti actuellement, contrairement à celui d'Olivier PIOT. M. Le Président précise qu'il ne s'agit pas du dossier de demande de création qui va être déposé, mais le dossier déposé pour l'autoévaluation externe.

Mme Leila BENSALAH indique que cela permet de compléter ce qui existe déjà et permettrait d'ouvrir un champ. M. le Président précise qu'il s'agit d'un laboratoire s'adossant à l'UFR STAPS notamment. Ce projet est viable et constitue une opportunité. De plus, Mme Leila BENSALAH indique qu'un laboratoire supplémentaire induit forcément des dépenses supplémentaires. Par rapport aux critères de création d'un laboratoire au sein de l'université, elle souhaite savoir si l'on tient compte des publications des enseignants-chercheurs. Elle souhaite savoir si le niveau de publication de chacun des enseignants-chercheurs justifie la création d'un laboratoire, dans la mesure où ces personnes constituent des « références » dans leur domaine d'expertise. M. le Président indique que ce critère est présent. Ce projet est passé en bureau et en commission recherche, et a reçu un avis favorable.

Mme Ahlem ARFAOUI indique qu'actuellement, il n'y a pas de représentant direct avec les fédérations sportives notamment le CREPS. En règle générale, les enseignants-chercheurs sont éparpillés. En effet, l'UFR STAPS constitue un milieu transversal avec du management, de la psychologie. Il est important d'avoir une identité au niveau de l'URCA et de la Région par rapport à cet ensemble. Le problème majeur est que l'éparpillement induit la diminution du nombre de contrats. Actuellement, il faut essayer d'être au même niveau que les autres STAPS afin de créer un laboratoire propre à l'échelle nationale. Un regroupement est fait pour permettre une collaboration. Actuellement, certains enseignants-chercheurs se trouvent isolés dans leur équipe car les thématiques ne correspondent pas. (Par exemple, en psychologie). M. Le Président indique qu'il faut regarder les choses de façon positive. Effectivement, cela va sans doute faire baisser le nombre de publications d'une unité disposant d'un chercheur publiant. Toutefois, si l'on ne répond pas favorablement à un projet d'un certain nombre de personnes, les personnes quitteront leurs unités et iront dans d'autres unités qui leur correspondent. Le Président de l'Université doit donner un hébergement recherche à chacun de ses enseignantschercheurs en interne ou à l'extérieur de l'établissement. Il faut saisir ce projet qui pourra renforcer l'université. Au niveau budgétaire, le but n'est pas d'affaiblir les unités de recherche qui existaient avant. Il s'agit d'un projet cohérent. Ce n'est pas un dossier définitif, il s'agit simplement d'un avis. Il n'y aura pas de vote du CA sur ce point, car il s'agit d'un compte-rendu des dossiers recherche. La commission recherche était légitime sur ces dossiers.

M. Aomar HADJADJ constate que si l'équipe est créée, il y aura une incidence budgétaire. M. Le Président précise que le vote pour la création de l'équipe interviendra au moment de déposer la demande de création. M. Aomar HADJADJ mentionne que l'autoévaluation a eu lieu en Janvier, et il ne comprend pas ce qui aurait empêché cette équipe tout comme l'équipe Génie Civil qui a quitté le GRESPI, car l'autoévaluation n'a pas été très concluante. Il leur a été conseillé de ne pas déposer de dossier. Dans le cas présent, le dossier n'est pas passé par l'autoévaluation. M. le Président indique qu'il ne s'agit pas d'une demande d'habilitation de cette équipe en tant qu'équipe d'accueil, mais une information donné aux experts sur le fait qu'il y aura un avis sur le projet de création. Le prochain avis sera celui sur l'unité mixte de service élaborée autour de l'imagerie et l'analyse multimodale multi échelle appliquée au vivant qui est un projet ancien d'UMS. Après discussion et présentation à la commission recherche, celui-ci a également reçu un avis favorable. Il s'agit d'un projet organisationnel qui permettra la mise en visibilité d'un ensemble de plateaux techniques, au sein d'une structure administrative différente de la plateforme.

M. Richard le NAOUR relève que l'on peut être adossé à de grands organismes qui pourront apporter des moyens. M. Le Président indique que la finalité serait de bénéficier du soutien de l'INSERM, du CNRS et peut-être de l'INRA. L'intérêt, en termes de moyens est de recevoir également des ressources humaines en cas d'habilitation par les grands organismes.

M. Lissan AFILAL indique que les autres collègues des laboratoires sont mécontents des personnes qui quittent les unités. En ce qui concerne la commission recherche, le fait de ne pas avoir de vote contre s'explique par le fait que les membres sont très consensuels, qu'il y a rarement d'opposition. M. Lissan AFILAL indique que les collègues de la commission recherche ont plus l'habitude de se déterminer sur le fond et la qualité des documents. M. le Président indique qu'il restera attentif lors du dépôt de la demande de labellisation. Au niveau de la commission recherche, il sera demandé que les votes soient éclairés lors des délibérations.

7°) Elections internes

7.1 Désignation des membres enseignants du Conseil documentaire de la BU

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne Ardenne approuve la désignation des membres enseignants du Conseil documentaire de la BU, comme suit :

Sont élus dans le collège « enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs de l'Université » :

- Mme Fabienne GRELLEPOIS
- Mme Claire ANGOTTI
- Mme Marie COCHARD

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18H16.

LISTE DES SIGLES ET DES ABBREVIATIONS

IEJ: Institut d'Etudes judiciaires

USTH: Université Sciences et Technologies de Hanoi

HRS/ PRP: Heures Référentiel de Services / Primes de responsabilité pédagogiques

PCA: Primes de charges administratives

SEPAD: Service d'éducation permanente et à distance

HCERES: Haut conseil de l'évaluation de la recherche, et de l'enseignement supérieur

CFVU: Commission de la formation et de la vie universitaire

CHU: Centre hospitalier universitaire

DGESIP: Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

DAF: Direction des affaires financières

COMUE: Communautés d'universités et d'établissements

ESPE: Ecole supérieure de professorat et d'éducation

GPEC: Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

PREF: Plan de rétablissement de l'équilibre financier

PHU: Praticiens hospitalo-universitaires

CICFVU: Commission d'instruction à la commission de la formation et de la vie universitaire

UFR: Unités de formation et de recherche

SATT: Société d'accélération du Transfert de Technologie

BVE: Bureau de la vie étudiante

CIFRE: Convention industrielle de formation par la recherche

CIEF: Centre international d'Etudes françaises

IUTL: Institut Universitaire du Temps libre

DRI: Directions des relations internationales

Rapport STRATER: Stratégies territoriales de l'enseignement supérieur, de la recherche et de

l'innovation

AEBB: agro-sciences et de l'environnement, des biotechnologies et de la bioéconomie

SFR: Structure Fédérative de Recherche

LOLF: Loi organique relative aux lois de finances

AE/CP: Acte d'engagement/ Crédit de paiements

SIFAC: Système d'information, financier, analytique et comptable

GBCP: Gestion budgétaire et comptable publique

CRB: Centre de ressources budgétaires

DPLDD: Direction du patrimoine, de la logistique et du Développement Durable

DU: Diplôme universitaire

MEDYC: Matrice extracellulaire et dynamique cellulaire

ANNEXES

- Annexe 1 : Nouvelle structure budgétaire dans le cadre de la mise en place de la GBCP
- Annexe 2 : Tarifs de l'imprimerie centrale
- Annexe 3 : Note concernant la tarification de l'imprimerie centrale
- Annexe 4: Tarifs d'inscription à l'IEJ
- Annexe 5 : Création du DU Posturologie-Occlusodontie-Osthéopathie
- Annexe 6 : Relevé de décisions de la CFVU du 06 Septembre 2016
- Annexe 7 : Renouvellement du soutien à l'Université Sciences et Technologies de Hanoi (USTH)

ANNEXE 1:

- Nouvelle structure budgétaire dans le cadre de la mise en place de la GBCP



La structure budgétaire de l'Université de Reims Champagne-Ardenne

SOMMAIRE

Avant-propos

- 1. Rappel des notions essentielles
- 2. Nomenclatures budgétaires de l'établissement principal
- 3. Nomenclature budgétaire des Sociétés à Comptabilité Distincte (SAIC, Fondation et CFA)

Avant-propos

L'architecture soumise a été construite en tenant compte de trois paramètres :

- Les contraintes réglementaires imposées par le décret GBCP;
- Les préconisations formulées par l'IGAENR;
- Les choix de l'établissement fondés notamment sur les principales orientations politiques et les principales caractéristiques budgétaires et comptables de notre université.

Des réunions de travail ont été effectuées avec un maximum d'entre eux, afin d'obtenir leur adhésion Une analyse a été réalisée en collaboration avec les composantes, Directions et Services. à la nouvelle structure budgétaire.

de même d'être vigilants sur la nature des changements en raison du caractère pluriannuel du décret Par ailleurs, des changements pourront être réalisés par la suite. Elle n'est pas figée. Il convient tout Rappel : La structure budgétaire est en lien avec l'organisation de l'Université. Cependant, celle-ci n'est pas déterminante pour l'autre. Ce sont deux éléments différents.

寸

Avant-propos

Structure budgétaire des Directions/Services, des composantes dérogatoires et de droit

commun:

- analyse de la réglementation applicable
- analyse des statuts
- prise en compte de l'organigramme hiérarchique et fonctionnel
- prise en compte de l'organisation actuelle et à venir
- Homogénéisation de la structure budgétaire des composantes de formations

SAIC, CFA et Fondation:

- analyse réglementaire
- analyse des statuts
- prise en compte de l'organisation actuelle et à venir

Cette analyse nous permet de vous proposer une structure budgétaire.

1. Rappel des notions essentielles

1. Rappels des notions essentielles

Les différents centres financiers

Les centres financiers définissent l'organisation budgétaire de l'université. Il correspondent à l'un des 5 axes budgétaires de la gestion en GBCP (Comptes budgétaires / domaines fonctionnels / fonds / programme de financement). Ils recouvrent les CRB et les SO.

Centre de Responsabilité Budgétaire (CRB)

Le CRB représente le niveau le plus élevé dans l'organisation budgétaire et correspond aux ordonnateurs (principaux, secondaires et délégués). Le CRB reçoit des objectifs, des moyens en adéquation avec ses objectifs et a en charge la répartition d'une enveloppe de moyens au terme du dialogue de gestion.

Service Opérationnel (SO)

l'exécution des dépenses et des recettes. Il consomme les crédits qui lui sont alloués et fournit à son CRB Le SO représente le niveau de détail sur lequel porte la programmation et au sein duquel se réalise es informations sur son programme d'activités

-

1. Rappels des notions essentielles

Programme financier et EOTP

Programme financier

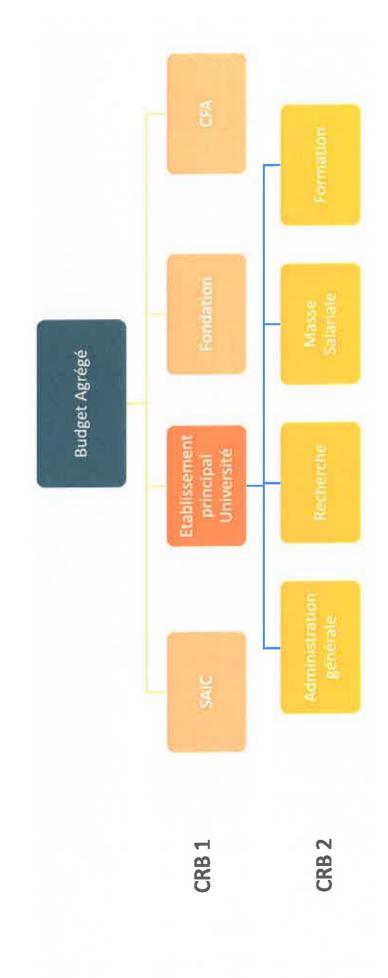
recherche comme les opérations d'investissement d'envergure (travaux) seront gérés à travers des recouvrant un ou plusieurs EOTP. Le programme de financement constitue l'enveloppe budgétaire dans laquelle sont prévus les contrats et les conventions. Désormais, à l'URCA, les projets de Correspond à un ensemble de dépenses et de recettes, à la fois en prévision et en exécution

Elément d'Organigramme Technique de Projet (EOTP)

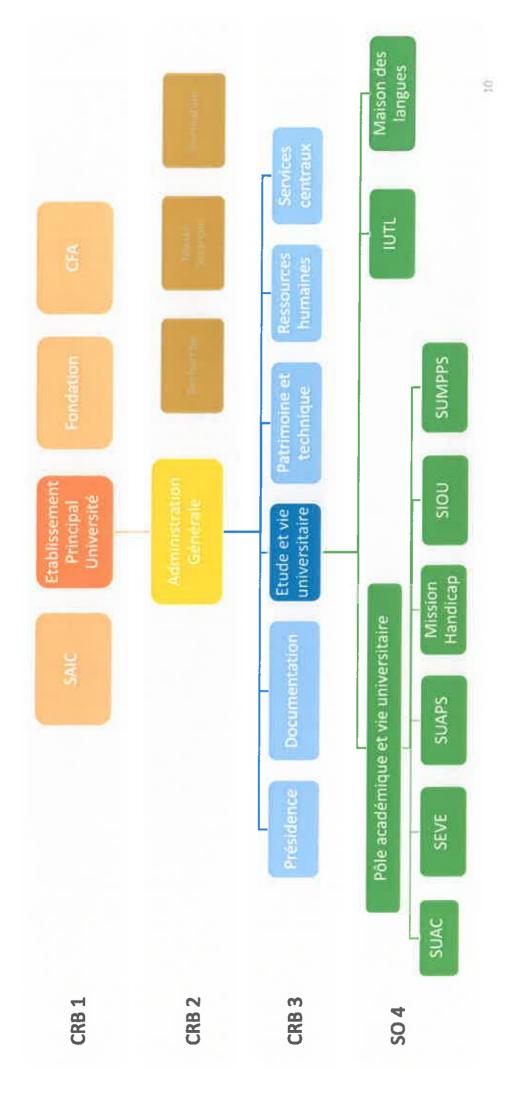
suivi budgétaire d'une opération ou de contrats de recherche. *Exemples : contrat quinquénal, CPER...* Un EOTP permet le suivi d'opérations d'investissement d'une part et des conventions de recherche d'autre part. Plusieurs EOTP peuvent être rattaché à un OTP, qui permet une programmation et un

2. Nomenclature budgétaire de l'établissement principal

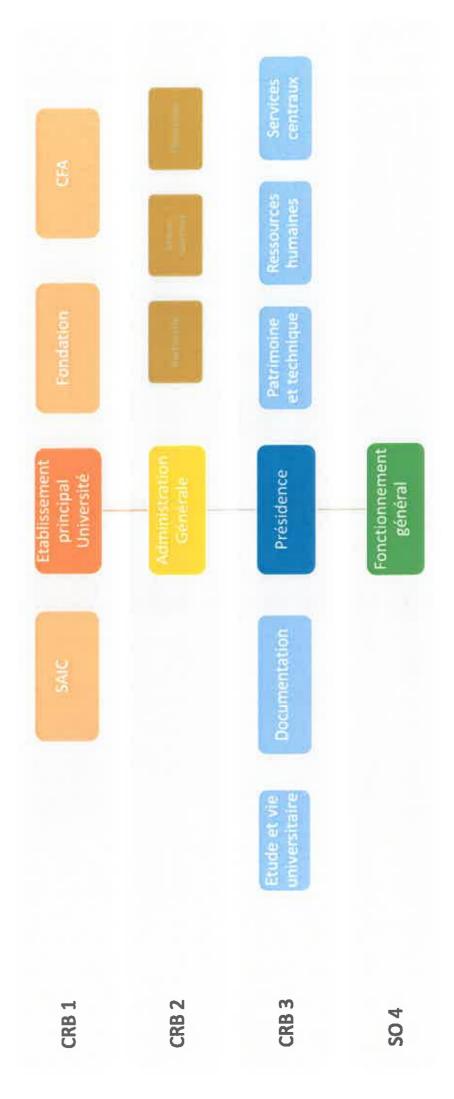
2. Nomen clature budgétaire de l'établissement principal



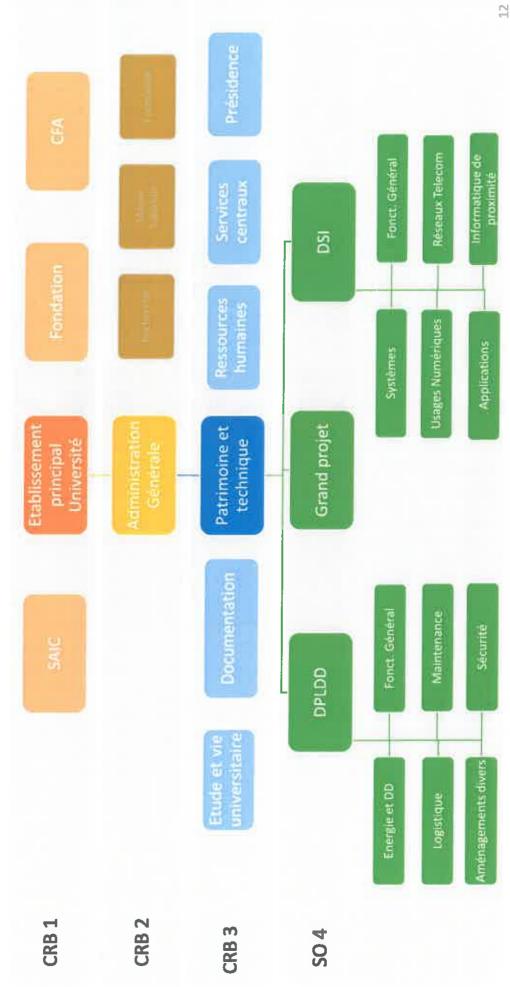
2. Nomenclature budgétaire de l'établissement principal Focus sur le pilotage et la vie étudiante



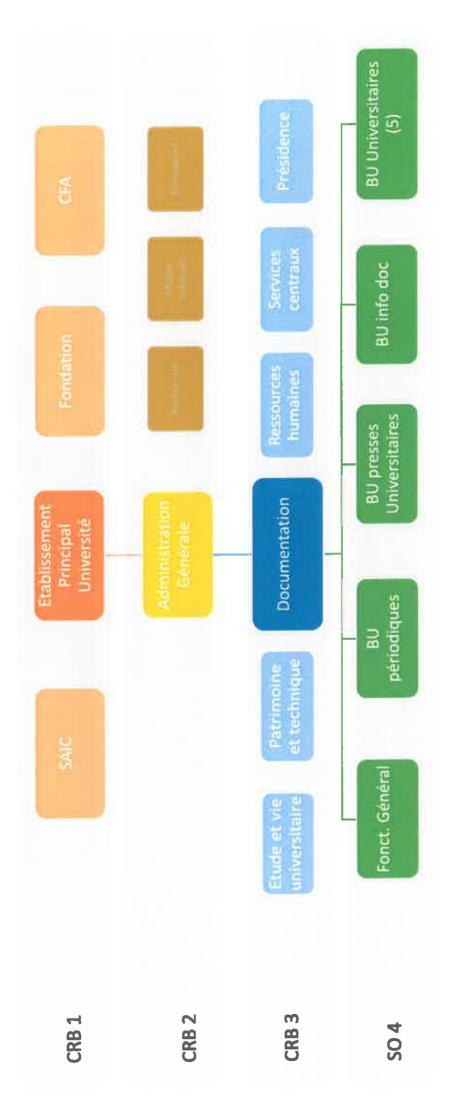
2. Nomenclature budgétaire de l'établissement principal Focus sur la présidence



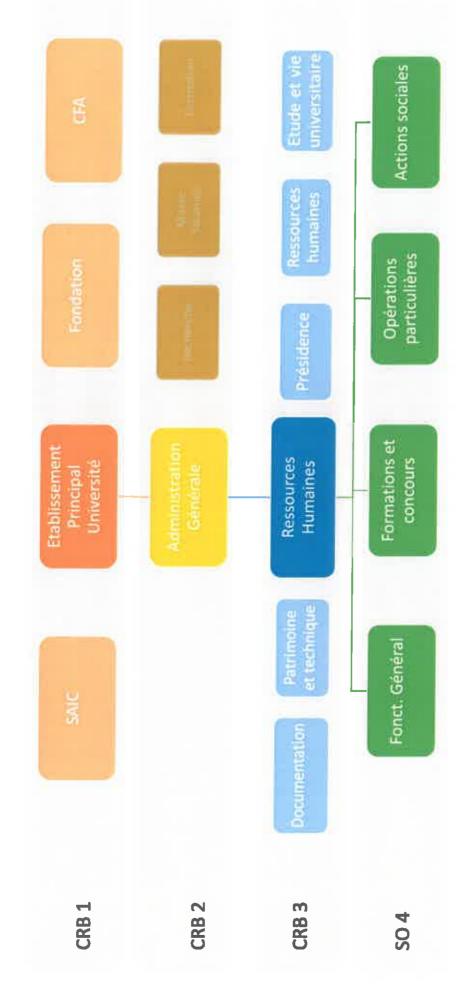
2. Nomenclature budgétaire de l'établissement principal Focus sur le patrimoine et technique



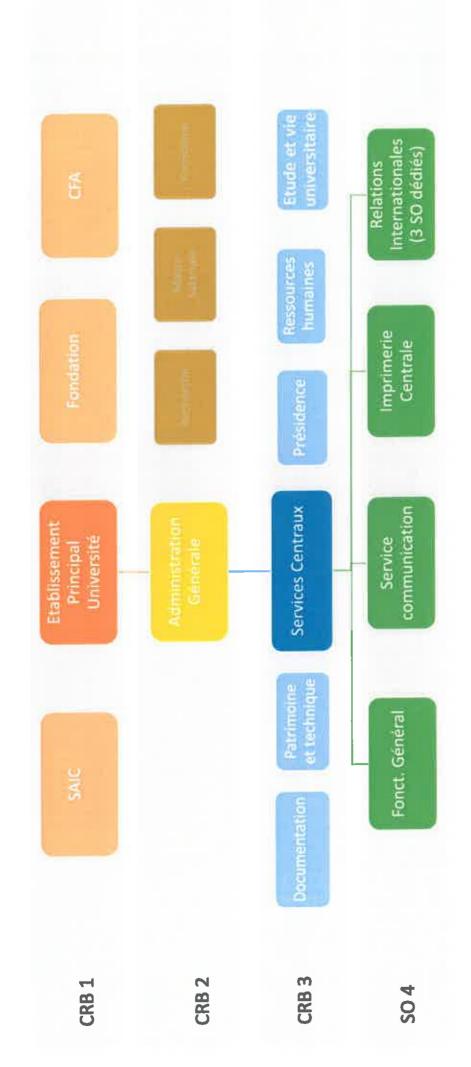
2. Nomenclature budgétaire de l'établissement principal Focus sur la documentation



2. Nomenclature budgétaire de l'établissement principal Focus sur les ressources humaines

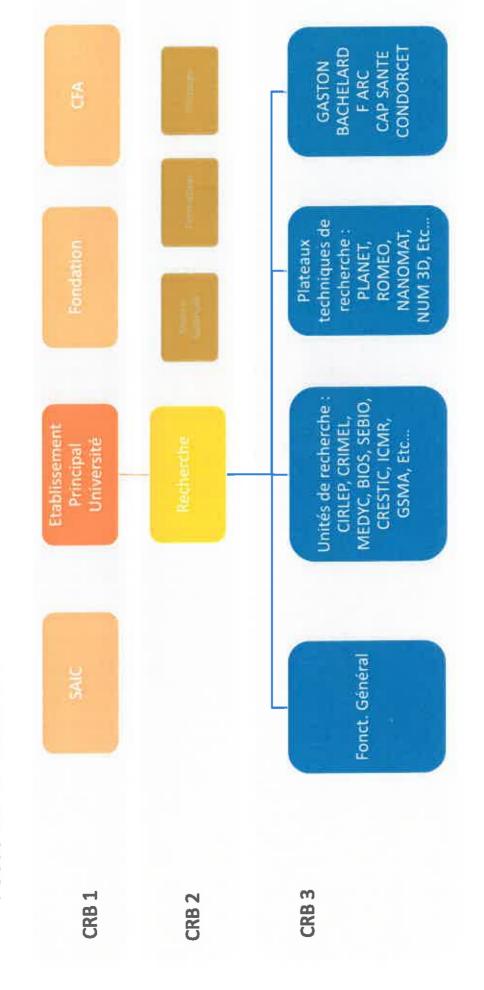


2. Nomenclature budgétaire de l'établissement principal Focus sur les services centraux



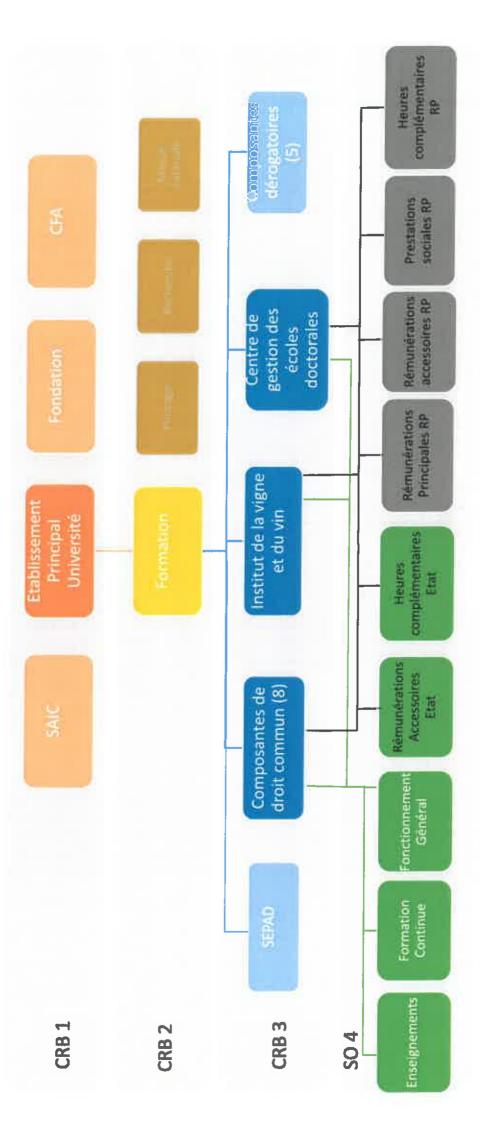
Propres complémentaires Heures Prestations sociales RP 2. Nomenclature budgétaire de l'établissement principal Rémunérations accessoires RP Rémunérations Principales RP Etablissement Composantes, Université Services Principal complémentaires Heures sociales Etat Prestations Focus sur la masse salariale Rémunérations Accessoires SO 4 Rémunérations Principales État CRB 2 CRB 3 CRB 1

2. Nomenclature budgétaire de l'établissement principal Focus sur la recherche



E = Etat RP = Ressources Propres

2. Nomenclature budgétaire de l'établissement principal Focus sur la formation



Continue Propres

2. Nomenclature budgétaire de l'établissement principal Focus sur les composantes dérogatoires

RP = Ressources

CRB 3

ESPE

ESIREIMS

IUT REIMS

IUT TROYES

IFTS

Fonct Général

Enseignements par site (5)

Bibliothèque

Rémunérations accessoires E

complémentaires Heures

Rémunérations Principales RP

Rémunérations accessoires RP Prestations RP

complémentaires Heures

Enseignements Fonct Géneral Bibliothèque

enseignements

onct Genéral

Bibliothèque

Rémunérations

Rémunérations

accessoires E

Rémunerations accessoires E

> accessoires E Heures

complémentaires

complémentaires

Heures

Rémunérations

Principales RP

complémentaires

Heures

Rémunérations Rémunérations Prestations RP accessoires RP Principales RP

Rémunérations

accessoires RP

Prestations RP

Rémunérations

accessoires RP

Prestations RP

Heures

complémentaires

complémentaires

Heures

complémentaires

Heures

Enseignements Fonct Général

Enseignements

Fonct Général

Bibliothèque

Bibliothèque

Rémunérations accessoires E

complémentaires Heures

Rémunérations

Rémunerations

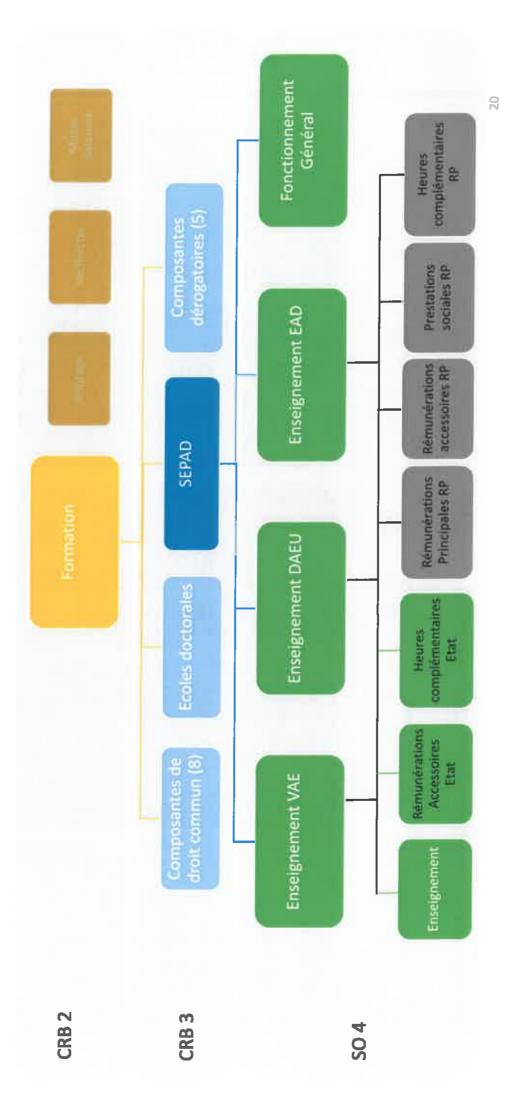
Principales RP

Rémunérations Prestations RP Principales RP

complémentaires accessoires RP Heures

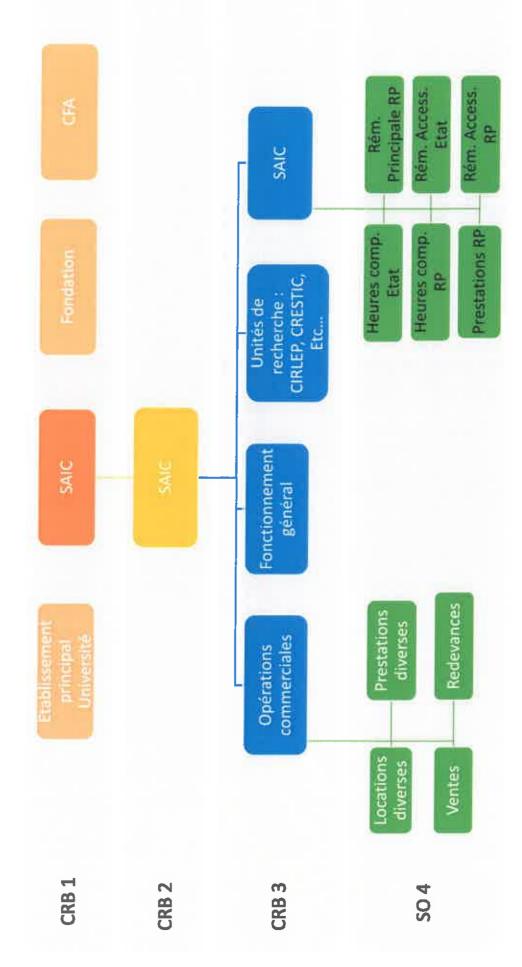
E = Etat RP = Ressources Propres

2. Nomenclature budgétaire de l'établissement principal Focus sur le SEPAD

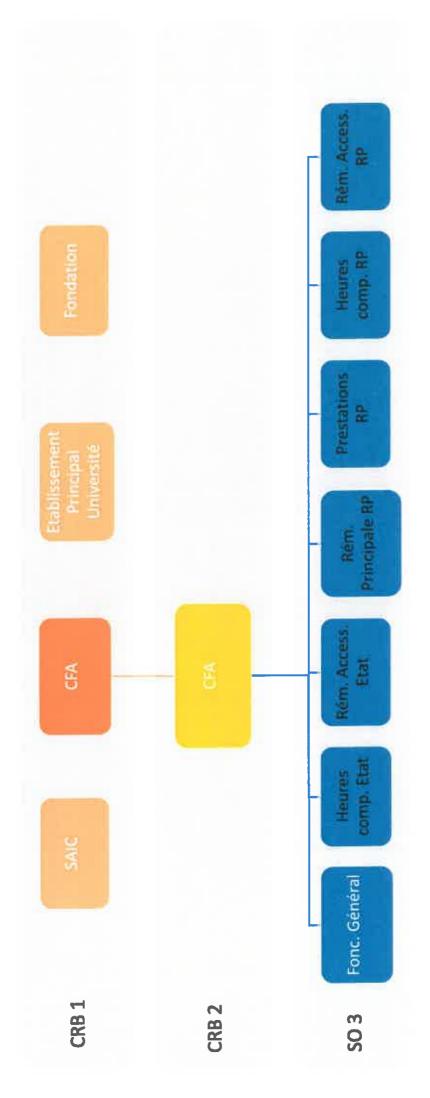


3. Nomenclature budgétaire des Sociétés à Comptabilité Distincte (SAIC, CFA, Fondation)

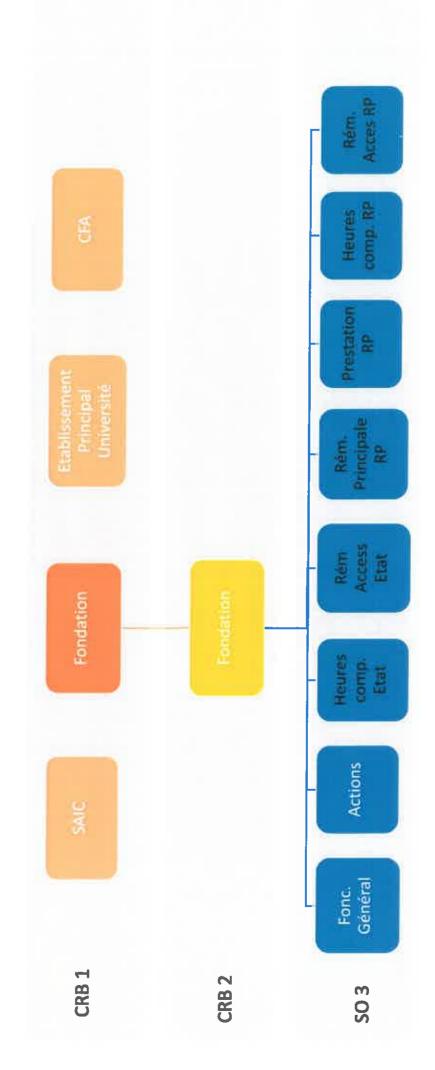
2. Nomenclature budgétaire des SACD Focus sur le SAIC



2. Nomenclature budgétaire des SACD Focus sur le CFA



2. Nomenclature budgétaire des SACD Focus sur la Fondation



ANNEXE 2:

- Tarifs de l'imprimerie centrale



Proposition de grille tarifaire 2016 concernant le Service Imprimerie Centrale

A3	0,013	0.14
W	800'0	0.1
Coût HT d'une copie en Interne	Stofr ex Blanco	Couleur

A3	710,0	0,18
AA	0,013	0,14
Court HT d'une copie en SAIC	Noir et Blano	Couling

Ci-contre, le résultat du travail effectué en collaboration avec la Direction des Affaires Financières afin de calculer précisement le coût d'une copie Noir & Blanc et Couleur en A4 et A3 concernant les prestations Internes et SAIC hors papier.

La base de calcul cl-dessus permet au service imprimerie d'élaborer une grille tarifaire précise en fonction des diffèrents supports utilisés.

Bn Tonction				
Supports		Formal	Tarri MIT	SAIC SAIC
Plano Dynamic	90	*	0,015 €	0,019 €
		A3	0,025 €	0,029 €
IP Pro Daelgn	100	A4	0,021 €	0,025 €
		A3	0,037 €	0,041 €
Digigold Gloss / IP Pro Design	115/120	44	0,025 €	0,029 €
		A3	9,045€	0,049 €
IP Pro Deelgn / Multiart Gloss	160/170	¥	0,031 €	0,035 €
		S.	0,057 €	0,061 €
IP Pro Design Gloss	200 / 210	A4	0,037 €	0,041 €
		A3	9 690'0	0,073 €
IP Pro, Multiart Gloss et Focus	250	A4	0,048 €	0.052 €
		A3	0,091 €	9 980'0
Ensocoat	250	44	0,064 €	9 890'0
		A3	0.123 €	0,127 €
IP Pro Deelgn	280	A4	3 690'0	0,073 €
Focus Book natural	06	A4	0,017 €	0,021 €
		A3	0.029 €	0,033 €
papier couleur	80	A4	0,029 €	0,033 €
		A3	0,053 €	0,057 €
papler couleur	160	W.	9 6€0'0	0,043 €
		A3	0,073 €	0,077 €
étiquettes raftement		44	0,209 €	0,213 €
étiquettes raflagloss		¥	0.159 €	0.183.6

Tarifa itil concennant une impression Couleur en fonction du support papier	du supp	pression ort papie	Couleur	
Supports	Ħ	Format	Tarif HT Informe	Tarif HT SAIC
Plano Dynamic	80	¥	0.106 €	0.146 €
		A3	0,152 €	0,192 €
IP Pro Design	100	¥	0,112€	0,152 €
		A3	0,164 €	0,204 €
Digigold Gloss / IP Pro Design	115/120	W	0,116 €	0,156 €
		A3	0,172€	0.212 €
IP Pro Design / Muttert Gloss	160/170	¥	0,122 €	0.162 €
		A.3	0.184 €	0.224 €
IP Pro Design Gloss	200/210	¥	0.128 €	0,168 €
		A3	0.196 €	0,236 €
IP Pro, Multiert Gloss et Focus	250	AA	0,139 €	0,179€
		A3	0,218€	0,258 €
Ensocoat	250	AA	0,155 €	0.195 €
		A3	0,250 €	9 062*0
IP Pro Design	280	AA	0,160 €	0.200 €
Focus Book natural	06	A4	0,108 €	0,148 €
		A3	0,156 €	0,196 €
papier couleur	80	A4	0,120 €	0,160 €
		A3	0,180 €	0,220 €
papier couleur	160	A	0.130 €	0,170 €
		A3	0,200 €	0,240 €
édquettes raflemet		¥	0,300 €	0,340 €
étiquettes raflegioss		A4	0,250 €	0.290 €

3,33 € 0,07 € 0,14 € 0.21 € 0,22 € 0,33 € 9,17 € 15,00 € 16,67 € 15,00 € 1,67 € 0,11 € 0,40 € 13,33 € 9 08′0 Tart HT SAIC Tarifa HT des Prestations avec forfait Tark HT 1,50 € 9 90'0 0,12 € 0,18€ 0,10€ 9 02'0 0,30 € 0.35 € 0,70 € 5,00 € 8,00 € 9,00 € 13,00 € Interne 55X85 105X210 105)(210 A3 55X85 Formet 2 plks 3 plis **温** ₹ ₹ 100 Cartes de correspondence R° 100 Cartes de correspondance R'V" Forteit 1 Heure PAO 100 Cartes de visites R°V" dificulage, Pteetification Reflure avec impression Reliure same impression 100 Cartes de visites R° Prestations Rainage, Perforation

Le 30 mai 2016 Sébastion CORVAISIER

Chef de series de l'aquimerte Centrale

ANNEXE 3:

Note concernant la tarification de l'imprimerie centrale

Note concernant la tarification de l'imprimerie centrale

1. Contexte

Au niveau financier, la détermination du coût de revient de la copie est essentiel afin d'avoir de solides bases pour le bon fonctionnement d'un atelier d'imprimerie.

Le prix de la copie facturé par l'imprimerie centrale semblait anormalement bas comparé aux tarifs pratiqués par les imprimeries centrales des universités comparables.

Ces derniers mois, il a été réalisé une étude sur le coût des copies et leur prix facturé. L'ensemble des charges venant impacter le coût des copies a été recensé. Ce coût a ensuite été comparé au tarif pratiqué. Cette étude aboutit à une proposition de mise en place de nouveaux tarifs.

2. Eléments constitutifs du coût de production d'une copie

Ces dernières années, différents paramètres avaient été oublié dans le calcul du coût de revient de la copie ; en l'occurrence le prix du loyer des matériels de reprographie, divers éléments du fonctionnement général (maintenance ou amortissement des matériels de la chaine de finition, etc...).

Bien entendu, ces nombreux oublis ont une répercussion directe sur le coût de revient de la copie ce qui engendre un déséquilibre financier chaque année concernant le service imprimerie centrale.

3. Limites du modèle proposé

Le modèle de détermination de la tarification n'intègre pas les coûts de masse salariale des personnels affectés à l'imprimerie centrale. Ces coûts ne sont pas intégrés par les autres universités dans la détermination du coût des copies.

4. Ecart entre les coûts de production et les tarifs pratiqués

Récapitulatif sur les 3 dernières années entre le coût de revient réel et le coût de revient pratiqué.

Coût de revient réel en 2014					
Interne	A4	АЗ			
Coût N&B	9,91	0,014			
Coût Coul	0,1	0,14			

Coût de revient	pratiqué	pratiqué 2014			
Interne	A4	A3			
Cout N&B	0,003	0,005			
Coût Coul	0,05	0,07			

Coût de revier	nt réel en	2015	[Coût de revient	pratiqué	2015
Interne	A4	A3		Interne	A4	A3
Coût HAB	0,01	0,014		Coût N&B	0,003	0,005
Coût Coul	0,07	0,11		Coût Coul	9, 95	0,97

Coût de revient réel en 2016				Coût de revient	pratiqué	2016
Interne	A4	A3	- 4	Interne	A4	A3
Catt MAB	0,009	0,013		Goot NeB	0,003	0,005
Coût Coul	0,1	0,14		Coût Coul	0,05	0,07

On observe une différence significative entre le coût de revient réel et le coût pratiqué à l'imprimerie de l'ordre de 2/3 pour les copies noir et blanc et de la moitié pour les copies couleur.

L'objectif étant d'avoir une tarification juste qui permettrait un retour à l'équilibre du service imprimerie centrale, il apparaît donc nécessaire de recaler les prix des copies sur leur coût réel de production.

5. Nouveaux tarifs proposés pour 2016

Coût de revient réel en 2016					
Interne	A4	A3			
Coût N.B	0,009	0,013			
Coût Coul	9,1	9,14			

Ce nouveau tarif 2016, prend en considération le prix des loyers des matériels de reprographie ainsi que l'ensemble des éléments du fonctionnement général (maintenance ou amortissement des matériels de la chaîne de finition, etc...).

On observe que le coût moyen reconstitué sur les années antérieurs tel que présenté au paragraphe 4 connaît peu de variations d'une année sur l'autre et est en cohérence avec le tarif proposé pour 2016. Les variations sont uniquement liées aux variations du nombre de copies réalisées.

Pour information, le coût de revient réel 2016 est calculé sur la base de la production 2015 soit sur un volume de 5 134 295 copie Noir et Blanc et 301 530 copies couleur. Il est important de souligner que le coût de revient réel varie en fonction du volume de copies effectuées chaque année.

6. Démarche et tarifs pour les autres prestations proposées

L'ensemble des autres tarifs ont également été ajustés selon une méthodologie similaire en prenant en compte d'une part les fluctuations des coûts des consommables et d'autre part les coûts de location/amortissement et de maintenance des matériels dédiés à ces activités.

Il vous est proposé:

-d'approuver la proposition de mise en place de nouveaux tarifs en 2016

Je vous prie de bien vouloir en délibérer,

Le Président,

Guillaume GELLE

ANNEXE 4:

- Tarifs d'inscription à l'IEJ



Extrait du Procès-Verbal de la réunion du Conseil de la Faculté de Droit et de Science Politique du 16 juin 2016

Etaient présents:

- Collège des Professeurs

Mmes et MM. Julien BOUDON, Martine HERZOG-EVANS, Thomas HOCHMANN, Aude LAQUERRIERE-LACROIX, Pauline PAILLER.

- Collège des Autres Enseignants: Mmes et MM. Agathe BAROIN, Geoffray BRUNAUX, Arnaud COUTANT, Olivier DUPERON, Sébastien LE GAL, Sevdou TRAORE.
- Collège Etudiants:
- Collège des Ingénieurs, Administratifs, Techniciens (I.A.T.):

 M. Sébastien CROYET, Mmes Claudine GOBERT et Alexandra GODEBWSKI.
- Personnalités Extérieures :

MM. Xavier PENSEC-FAUDET (F.O.); Jean-Luc BARBIER (désigné à titre personnel); Philippe PARIS (MEDEF); Louis-Michel CAQUOT (Conseiller Municipal de Reims).

Etaient représentés: Me James GAUDEAUX et Mme Céline TILLOY par Mme Pauline PAILLER; M. Jean-Jacques LOUIS et Mme Nadia MULLER par M. Thomas HOCHMANN; M. Guillaume MORENO et Mme Line TOUZEAU par M. Julien BOUDON; M. Jean-Claude NEMERY par M. Olivier DUPERON.

Etaient excusés: Mme Agnès FALLER et M. Marc LEROY.

<u>Etaient invités</u>: Mme Alexandra LUZI, Chef des Services Administratifs; M. Alistair THOMSON, Responsable de la Section des Langues.

.../...

6 - REEVALUATION DES DROITS D'INSCRIPTION A L'INSTITUT D'ETUDES JUDICIAIRES

M. BRUNAUX, Directeur adjoint de l'I.E.J., explique que cette augmentation est demandée essentiellement en raison de la réforme de l'examen d'entrée à l'Ecole d'Avocats qui interviendra au mois de juillet, avec l'organisation d'un examen national, qui impliquera une adaptation administrative et engendrera des frais, ainsi qu'une adaptation des enseignements. L'augmentation demandée de 30 Euros porterait les droits d'inscription à 300 Euros.

M. le Doyen précise, ce que confirme M. BRUNAUX, que les droits d'inscription de l'Institut d'Etudes Judiciaires de Reims sont parmi les moins chers de France et qu'ils ne couvrent pas la préparation.

Le Conseil accepte, à l'unanimité moins une abstention, l'augmentation des droits d'inscription à l'Institut d'Etudes Judiciaires de 30 Euros, soit des droits qui s'élèveront à 300 Euros à partir de l'année universitaire 2016/2017.

UNIVERSIT

.../...

Reims, le 22 juin 2016

Le Doyen,

Julien BOUDON

ANNEXE 5:

- Création du DU Posturologie-Occlusodontie-Osthéopathie

Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA)

Dossier de demande d'habilitation à délivrer un Diplôme d'Université

Domaine de formation : STAPS – ODONTOLOGIE

Intitulé du DU : Posturologie – Occlusodontie – Ostéopathie

Date: 24 mai 2016

Nom du fichier: DU POCOS 2017

Nom de la composante ou du service assurant la responsabilité du DU : UFR STAPS

1-Fiche d'Identité

Composante(s) assurant la responsabilité administrative et pédagogique de la formation : UFR STAPS

Composante(s) partenaire(s) : UFR ODONTOLOGIE SEPAD (suivi financier)

Autre(s) établissement(s) concerné(s) : Partenaires ayant contribué à l'élaboration du diplôme (choix des contenus, des intervenants...)

- cohabilitation:
- convention : École Supérieure d'Ostéopathle
- autres :

Date et numéro d'enregistrement : Résine à l'administration

Responsables de la formation :

Prénom NOM	Qualité	CNU	Tél.	E-mail professionnel
William BERTUCCI	MCF HDR	74	06 18 57 50 89	william.bertucci@univ-reims.fr
Frédéric PUEL	MCF	74	06 81 38 27 08	frederic.puel@univ-reims.fr

Date et avis du CEVU : Réserve à l'administration

Date et avis du CA : Resultat à l'automoistration

Création : oui - nen (rayer la mention inutile)

2-Présentation générale de la formation

A - Généralités

B - Positionnement de la formation dans le contexte LMD

La formation est d'un niveau Master.

3-Description de la formation

A – Généralités

Le but de ce DU est d'associer le traitement ostéopathique et le traitement occlusodontique dans une logique d'interactivité pluridisciplinaire. En effet, dans l'intérêt des patients, les praticiens seront de plus en plus amenés à considérer leurs actes dans le cadre de la globalité du corps et d'une vue complémentaire des pathologies.

Ce DU s'adresse aux professionnels de la santé (médecins, chirurglens-dentistes, ostéopathes) qui désirent développer leur compétence dans le champ de la prévention des risques de l'activité humaine.

L'intérêt est de développer des compétences en ostéopathie et occlusodontie par la prise en compte des modèles théoriques et techniques expérimentaux de la posturologie.

La posturologie est une discipline scientifique, qui utilise les connaissances issues de plusieurs disciplines : sciences biomédicales, sciences biomécanique et sciences de l'ingénieur.

L'évolution des pratiques ostéopathiques, le développement constant des connaissances dans le traitement occlusodontique, la nécessité de partager les savoirs, savoir-faire et savoir-être demandent à tous les professionnels qui ont en charge la Prévention de la Santé de l'Homme, de se situer à l'interface du champ des sciences fondamentales et des sciences appliquées.

B - Objectifs pédagogiques

a - Connaissances

L'objectif de cette formation est d'apporter aux chirurgiens-dentistes, ostéopathes et médecins des connaissances récentes en posturologie, occlusodontie et ostéopathie ainsi que des outils adaptés pour caractériser le corps humain et son interaction avec son environnement.

Les connaissances en sciences biomédicales biomécaniques et sciences de l'ingénieur permettront de mettre en relation la théorie et le savoir-faire professionnel appliqués aux situations de pratiques médicales ou paramédicales.

b - Compétences

Développer des capacités à :

- Analyser les demandes en posturologie (nature, origine...) pour connaître les besoins et fixer des objectifs réalistes,
- Analyser l'activité et les conditions de travail, pour assurer l'adaptation optimale de l'activité humaine.
- · Formuler et justifier des recommandations ergonomiques,
- · Collaborer et animer un groupe de travail, pour faire aboutir un projet,
- Rester en dehors des dogmes, des pensées et méthodes préétablies, pour agir en toute objectivité et garder un état d'esprit neutre,
- Utiliser à bon escient le paradigme scientifique fondamentaliste (sciences dures) et le paradigme scientifique phénoménologique (sciences humaines et sociales), pour pouvoir répondre au mieux aux interactions des différents systèmes,
- Agir en accord avec les valeurs et l'éthique professionnelles, pour réduire la charge mentale et la charge physique de l'Homme, par la mise en œuvre de tous les moyens existants (techniques, matériels, organisationnels, éducatifs...) y compris en faisant appel à d'autres intervenants si la situation le demande, dans le but d'obtenir le meilleur parti entre santé et équilibre.

C - Dispositions réglementaires

a - Conditions d'admission

L'admission sera confirmée par une commission ad-hoc présidée par un responsable du DU.

Public concerné

- Titulaires d'un diplôme de 3^{ème} cycle d'études universitaires : chirurgie dentaire ou médecine
- Titulaires d'un Diplôme d'Études en Ostéopathle (Ostéopathle RNCP 1 certifié par l'État)

Pièces constitutives du dossier

- Une lettre de motivation et un Curriculum Vitae
- Photocopies du titre requis
- Quatre enveloppes timbrées avec l'adresse du candidat

Effectif

L'ouverture d'une session du DU est assujettie à un nombre minimal de 12 inscrits.

b - Lleux de la formation

La formation aura lieu à l'UFR STAPS de Reims (Campus Moulin de la Housse; amphithéâtres, salles de cours et salles de travaux pratiques), à l'UFR d'Odontologie de Reims (Campus Croix-Rouge; amphithéâtres, salles de cours et salles de travaux pratiques) ainsi qu'à l'École Supérieure d'Ostéopathie de Marne la Vallée (amphithéâtres, salles de cours et salles de travaux pratiques).

c - Volume horaire des sessions de formation

La formation présente un volume horaire global, d'enseignements en présentiel, de 120 heures. Ce volume de formation est assuré au cours de six regroupements de trois jours étalés sur une année universitaire (de septembre à juin).

d - Modailtés de contrôle des connaissances

Matière d'enseignement dispensé	Contrôle des	Contrôle des connaissances		
matière d'enseignement dispense	Session 1	Session 2		
UE 1 : Posturologie, biomécanique et ergonomie	Validation	Oral		
UE 2 : Enseignements spécifiques en physiologie et anatomie	Validation	Oral		
UE 3 : Enseignements spécifiques en ostéopathie	Validation	Oral		
UE 4 : Formation à la recherche expérimentale	Validation	Oral		
UE 5 : Stage	Écrit (mémoire) et oral (soutenance)	Écrit (mémoire) et oral (soutenance)		

e - Jurys

Le Jury est constitué des responsables de la formation ainsi que d'enseignants et de professionnels, membres nommés par le Conseil de Gestion de l'UFR STAPS.

f - Droits de scolarité

Droits d'inscription	☐ Étudiants : -
protes diffection	☐ Étudiants boursiers : -

D - Organisation pédagogique de la formation

Sigle et Intitulé de l'UE Mots clés	Volume horaire d'enseignement	Présentiel
UE 1 : Posturologie, biomécanique et ergonomie Cinématique et dynamique humaine, performance d'équilibration, méthode d'analyse des contraintes et astreintes, ergonomie des gestes, des postures et du port de charges, ergonomie organisationnelle	20 h CM 10 h TD	30 h
UE 2 : Enseignements spécifiques en physiologie et anatomie Physiologie de l'appareil manducateur ; anatomie sphère oro-faciale, crânienne, cervico-thoracique et cranio-sacrée	20 h CM 5 h TD	25 h
UE 3 : Enseignements spécifiques en ostéopathle Ostéopathle cranio-sacro-mandibulaire, traitement ostéopathique, traitement stabilisateur	20 h CM 5 h TD	25 h
UE 4 : Formation à la recherche expérimentale Imagerie médicale (X, cône beam, micro-CT, nano tomographie synchrotron, US-IRM, thermographie infrarouge), méthodologie de la recherche et techniques expérimentales, approches statistiques, anglals	15 h CM 15 h TD	30 h
UE 5 : Stage Étude et mise en œuvre d'une démarche expérimentale, rédaction et communication de résultats scientifiques	10 h TD	10 h

En non-présentiel, le volume horaire du travail attendu, sur l'année de formation, est d'environ 120 h dont une grande partie est associée au stage.

E – Équipe pédagogique de la formation

Liste non exhaustive et actualisable chaque année.

Nom et qualité des enseignant(e)s-chercheurs, enseignant(e)s, chercheurs, professionnel(le)s	Section	Composante d'appartenance ou établissement ou entreprise	Équipe de recherche*	Nb d'h	UE
Ahlem Arfaoul, MC	74	UFR Staps	GRESPI		1
Alain Lodini, PU	60	UFR Sciences	LISM		4
Diane Oget	58	UFR Odontologie	LISM		2, 4
Fablen Legrand, MC HDR	74	UFR Staps	C2S		4
Frédéric Dutent		Enst UFR Staps	Anglais		4
Frédéric Puel, MC	74	UFR Staps	GRESPI		1
Julie Leclerc		Chirurgien dentiste			1, 2
Laurent Stubbe		Ostéopathe			3
Louis-Frédéric Jacquelin, PU	56	UFR Odontologie			2

Mickael Soudain-Pineau		Enst UFR Staps	Statistiques	4
Nicolas Houel, Dr		Dr en biomécanique		1, 3, 4
Pierre Millet, PU	58	UFR Odontologie	LISM	2, 4
Roger Caporossi		Ostéopathe		3
Sébastien Duc, MC	74	UFR Staps	GRESPI	1,4
William Bertucci, MC HDR	74	UFR Staps	GRESPI	1, 4
Yannick Huart, Dr		Ostéopathe		3

^{*}Pour les enseignant(e)s et les professionnel(le)s, préciser la discipline

F - Stages

Dans la formation un ou des stages sont-lis prévus ?

oui – non

Un stage obligatoire dans le milieu professionnel ou dans un laboratoire de recherche universitaire est prévu. Son évaluation est assoclée à la rédaction d'un mémoire ainsi qu'à une soutenance orale.

G - Ouverture Internationale de la formation

Cette formation n'est pas destinée à s'ouvrir à l'international.

H - Ouverture à la formation continue et à la validation d'acquis

a – Existe-t-il des dispositifs spécifiques favorisant l'accueil d'un public de formation continue ?

oui – non

Cette formation est axée principalement sur l'accueil d'un public de formation continue, par le biais de regroupements.

b – Existe-t-II des dispositifs spécifiques favorisant les validations d'acquis ? oui – non

Les personnes justifiant d'études ou d'expériences professionnelles correspondant à un niveau jugé équivalent sont invitées à déposer des dossiers de demande de validations d'acquis.

Acceptation après autorisation des responsables de la formation.

I - Démarches Innovantes

Utilisation du bureau virtuel de l'URCA

Utilisation de logiciels et d'outils spécifiques (cinématique et dynamique 3D, électromyographie, posturographie)

J - Autres modalités pédagogiques

BUDGET PREVISIONNEL	ANN	EE 2016-201
Formation:	DU POCOS (Posturologie - Occlusodontie - Ostáopathie)	
Composante :	STAPS - ODONTOLOGIE	
Département :	UFR STAPS	
Responsable:	MM. BERTUCCI et PUEL	
Effectif:	14 diminant	
Heures (EHTD):	100 EHTD (20h CM + 70h TD)	
	Détails / Calculs justificatifs (si nécessaire)	Montants
	RECETTES	
, DROITS D'INSCRIPTION ⁽¹⁾		
Contrat d'apprentissage		
Contrat de professionnalisation		
Droits nets d'inscription pour le nombre minimal d'étudiants	14 × 2400 €	33 600,00
	SOUS TOTAL DROITS D'INSCRIPTIONS (1)	33 600,00
SUBVENTIONS ⁽¹⁾		
PRF (Programme Régional de Formation) Autres subventions (Collectivités) Financement Conseil Régional (salariés)		
	SOUS TOTAL SUBVENTIONS (2)	0,00
. AUTRES ⁽¹⁾⁽²⁾		
Taxe d'apprentissage, Subvention d'entreprise Plan de Formation Entreprises Congé et Droft individuels de Formation (CIF & DIF)		
Autres(1)		
Autres ⁽¹⁾	SOUS TOTAL AUTRES (3)	0.00
Autres ⁽¹⁾	SOUS TOTAL AUTRES (3) TOTAL RECETTES (A) = (1) + (2) + (3)	
Autres ⁽¹⁾	TOTAL RECETTES (A) = (1) + (2) + (3)	0,00 33 600,00
. CHARGES DE PERSONNEL ⁽¹⁾	TOTAL RECETTES (A) = (1) + (2) + (3)	
I. CHARGES DE PERSONNEL ⁽¹⁾ Enseignants Titulaires	TOTAL RECETTES (A) = (1) + (2) + (3)	
I. CHARGES DE PERSONNEL ⁽¹⁾ Enseignants Titulaires Enseignants Contractuels	TOTAL RECETTES (A) = (1) + (2) + (3) DEPENSES	33 600,00
Enseignants Titulaires Enseignants Contractuels Heures Complémentaires (Titulaires + Contractuels)	TOTAL RECETTES (A) = (1) + (2) + (3)	33 600,00
Enseignants Titulaires Enseignants Contractuels Heures Complémentaires (Titulaires + Contractuels) Tutorat	TOTAL RECETTES (A) = (1) + (2) + (3) DEPENSES	33 600,00
Enseignants Titulaires Enseignants Contractuels Heures Complémentaires (Titulaires + Contractuels)	TOTAL RECETTES (A) = (1) + (2) + (3) DEPENSES	
CHARGES DE PERSONNEL ⁽¹⁾ Enseignants Titulaires Enseignants Contractuels Heures Complémentaires (Titulaires + Contractuels) Tutorat Biatoss (Gestion administrative)	TOTAL RECETTES (A) = (1) + (2) + (3) DEPENSES	33 600,00
CHARGES DE PERSONNEL ⁽¹⁾ Enseignants Titulaires Enseignants Contractuels Heures Complémentaires (Titulaires + Contractuels) Tutorat Biatoss (Gestion administrative)	TOTAL RECETTES (A) = (1) + (2) + (3) DEPENSES	33 600,00 23 000,00
Enseignants Titulaires Enseignants Contractuels Heures Complémentaires (Titulaires + Contractuels) Tutorat Biatoss (Gestion administrative) Autres ⁽¹⁾	TOTAL RECETTES (A) = (1) + (2) + (3) DEPENSES 100h EHTD × 230 €	33 600,00 23 000,00
CHARGES DE PERSONNEL ⁽¹⁾ Enseignants Titulaires Enseignants Contractuels Heures Complémentaires (Titulaires + Contractuels) Tutorat Biatoss (Gestion administrative) Autres ⁽¹⁾	TOTAL RECETTES (A) = (1) + (2) + (3) DEPENSES 100h EHTD × 230 €	23 000,00 23 000,00
CHARGES DE PERSONNEL ⁽¹⁾ Enseignants Titulaires Enseignants Contractuels Heures Complémentaires (Titulaires + Contractuels) Tutorat Biatoss (Gestion administrative) Autres ⁽¹⁾ CHARGES DE FONCTIONNEMENT COMPOSANTE	TOTAL RECETTES (A) = (1) + (2) + (3) DEPENSES 100h EHTD × 230 €	23 000,00 23 000,00
CHARGES DE PERSONNEL ⁽¹⁾ Enseignants Titulaires Enseignants Contractuels Heures Complémentaires (Titulaires + Contractuels) Tutorat Biatoss (Gestion administrative) Autres ⁽¹⁾ CHARGES DE FONCTIONNEMENT COMPOSANTE Documentation	TOTAL RECETTES (A) = (1) + (2) + (3) DEPENSES 100h EHTD × 230 €	23 000,00 23 000,00 23 000,00
Enseignants Titulaires Enseignants Contractuels Heures Complémentaires (Titulaires + Contractuels) Tutorat Biatoss (Gestion administrative) Autres ⁽¹⁾ L. CHARGES DE FONCTIONNEMENT COMPOSANTE Documentation Missions - Déplacement	TOTAL RECETTES (A) = (1) + (2) + (3) DEPENSES 100h EHTD × 230 €	23 000,00 23 000,00 23 000,00
. CHARGES DE PERSONNEL ⁽¹⁾ Enseignants Titulaires Enseignants Contractuels Heures Complémentaires (Titulaires + Contractuels) Tutorat Blatoss (Gestion administrative) Autres ⁽¹⁾ . CHARGES DE FONCTIONNEMENT COMPOSANTE Documentation Missions - Déplacement Frais de réception Supports et matériels pédagogiques	TOTAL RECETTES (A) = (1) + (2) + (3) DEPENSES 100h EHTD × 230 € SOUS-TOTAL CHARGES DE PERSONNEL(1)	23 000,00 23 000,00 23 000,00 1 400,00
CHARGES DE PERSONNEL ⁽¹⁾ Enseignants Titulaires Enseignants Contractuels Heures Complémentaires (Titulaires + Contractuels) Tutorat Biatoss (Gestion administrative) Autres ⁽¹⁾ CHARGES DE FONCTIONNEMENT COMPOSANTE Documentation Missions - Déplacement Frais de réception Supports et matériels pédagogiques Autres ⁽¹⁾	TOTAL RECETTES (A) = (1) + (2) + (3) DEPENSES 100h EHTD × 230 €	23 000,00 23 000,00 23 000,00 1 400,00
CHARGES DE PERSONNEL ⁽¹⁾ Enseignants Titulaires Enseignants Contractuels Heures Complémentaires (Titulaires + Contractuels) Tutorat Biatoss (Gestion administrative) Autres ⁽¹⁾ CHARGES DE FONCTIONNEMENT COMPOSANTE Documentation Missions - Déplacement Frais de réception Supports et matériels pédagogiques Autres ⁽¹⁾ CHARGES DE FONCTIONNEMENT UNIVERSITE	DEPENSES 100h EHTD × 230 € SOUS-TOTAL CHARGES DE PERSONNEL(1) SOUS-TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT COMPOSANTE(2)	23 000,00 23 000,00 23 000,00 1 400,00
CHARGES DE PERSONNEL ⁽¹⁾ Enseignants Titulaires Enseignants Contractuels Heures Complémentaires (Titulaires + Contractuels) Tutorat Biatoss (Gestion administrative) Autres ⁽¹⁾ C. CHARGES DE FONCTIONNEMENT COMPOSANTE Documentation Missions - Déplacement Frais de réception Supports et matériels pédagogiques Autres ⁽¹⁾ J. CHARGES DE FONCTIONNEMENT UNIVERSITE Charges indirectes (13%)	TOTAL RECETTES (A) = (1) + (2) + (3) DEPENSES 100h EHTD × 230 € SOUS-TOTAL CHARGES DE PERSONNEL(1) SOUS-TOTAL CHARGES DE PERSONNEL(1) 33 600,00 €	23 000,00 23 000,00 800,00 1 400,00 2 200,00
CHARGES DE PERSONNEL ⁽¹⁾ Enseignants Titulaires Enseignants Contractuels Heures Complémentaires (Titulaires + Contractuels) Tutorat Biatoss (Gestion administrative) Autres ⁽¹⁾ CHARGES DE FONCTIONNEMENT COMPOSANTE Documentation Missions - Déplacement Frais de réception Supports et matériels pédagogiques Autres ⁽¹⁾ CHARGES DE FONCTIONNEMENT UNIVERSITE	DEPENSES 100h EHTD × 230 € SOUS-TOTAL CHARGES DE PERSONNEL(1) SOUS-TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT COMPOSANTE(2)	23 000,00 23 000,00 4 368,00
CHARGES DE PERSONNEL ⁽¹⁾ Enseignants Titulaires Enseignants Contractuels Heures Complémentaires (Titulaires + Contractuels) Tutorat Biatoss (Gestion administrative) Autres ⁽¹⁾ C. CHARGES DE FONCTIONNEMENT COMPOSANTE Documentation Missions - Déplacement Frais de réception Supports et matériels pédagogiques Autres ⁽¹⁾ C. CHARGES DE FONCTIONNEMENT UNIVERSITE Charges indirectes (13%)	TOTAL RECETTES (A) = (1) + (2) + (3) DEPENSES 100h EHTD × 230 € SOUS-TOTAL CHARGES DE PERSONNEL(1) SOUS-TOTAL CHARGES DE PERSONNEL(1) 33 600,00 €	33 600,00

⁽¹⁾ : Détailler les rubriques

^{(2) :} A préciser. Ajouter autant de lignes que nécessaire.

ANNEXE 6:

- Relevé de décisions de la CFVU du 06 Septembre 2016



RELEVE DE DECISIONS DE LA CFVU DU 06 SEPTEMBRE 2016

I) Approbation de PV de la CFVU

➤CFVU du 21 juin 2016:

Vote: Pour à l'unanimité.

II) UET

> SUAPS - SUAC - Autres :

Après présentation de la demande d'ouverture d'unités d'enseignement transversales pour la rentrée 2017 et échanges entre les conseillers, la liste des UET ouvertes est soumise au vote sous réserve des nouvelles modalités d'ouverture des UET : un minimum de 20 étudiants, le maintien d'UET dans les sites délocalisés, l'absence de création de nouvelles UET, et la prise en compte de co-financements (DRAC, La Comédie).

Vote: Pour à l'unanimité.

III) Guide des études

➤ URCA:

Après présentation des différentes propositions de modifications dans le guide des études de l'URCA chaque point est soumis au vote.

Point 1.1.3: inscriptions en Master
 Les modalités d'inscription et la liste des masters 2 autorisés à sélectionner leurs étudiants entre le 1^{re} et la 2^{ème} année (décret n°2016-672 du 25 mai 2016 et JO du 27 mai 2016) sont soumis au vote.

Vote : Pour à l'unanimité.

Point 1.1.4: Cas particuliers

Modification de la phrase « l'étudiant ou candidat pourra alors s'inscrire via une validation d'acquis dite VA 13 (en remplacement de VA 85)».

Vote: Pour à l'unanimité.

Point 2.2 : session
 Modification de la phrase « les notes supérieures ou égales à 8/20 et inférieures à 10/20 » par
 « les notes d'EC supérieures ou égales à 8/20 et inférieures à 10/20 ».

Vote : Pour à l'unanimité.

Modification du paragraphe « Les étudiants ajournés ou défaillants à l'issue de la première session doivent s'inscrire pour passer les examens de seconde session. A cette occasion, ils ont la possibilité, s'ils le souhaitent, de conserver pour la seconde session les notes supérieures

ou égales à 8/20 et inférieures à 10/20 qu'ils auraient obtenues en première session. De plus, les étudiants en licence (hors licences professionnelles) ont la possibilité, durant l'année 2015-2016, de conserver sans seuil minimal les notes de tout EC non validé à l'issue du jury de première session à condition d'en faire la demande au moins trois jours ouvrables avant le début de la session de rattrapage. Un étudiant qui ne se serait pas inscrit à la seconde session aura la possibilité de se présenter aux examens de seconde session, moyennant la présentation de sa carte d'étudiant »

par « Les étudiants ajournés ou défaillants à l'issue de la première session doivent s'inscrire pour passer les examens de seconde session. A cette occasion, ils ont la possibilité, s'ils le souhaitent, de conserver pour la seconde session les notes d'EC supérieures ou égales à 8/20 et inférieures à 10/20 qu'ils auraient obtenues en première session».

Vote: 10 Pour 17 abstentions 2 Contre et 3 personnes ne désirant pas prendre parti au vote.

Point 2.4.4 : aménagement d'études

Validation définitive de la phase « Au cas où les étudiants ne répondent pas à ces critères, ils ont la possibilité d'adresser une demande d'aménagement au doyen. Celle-ci sera alors Instruite sur la base de critères pédagogiques».

Vote: Pour à l'unanimité.

Point 5.2 : redoublement

Validation définitive de la phrase « Les étudiants pourront adresser une demande d'enjambement au président de l'université, sous couvert du doyen et du responsable de filière concernée, quand celle-ci ne relève pas des cas prévus au règlement des études. Cette demande sera alors d'abord instruite sur la base de critères pédagogiques ».

Vote: Pour à l'unanimité.

➤ FSI Reims:

Après présentation de la demande de modification d'aménagement des études de l'ESI Reims, et échanges entre les conseillers, celle-ci est sournise au vote.

Vote: 23 Pour 1 Abstention.

➤ IUT Troyes:

Après présentation de la demande de modification de l'article 5 du règlement de l'IUT Troyes et échanges entre les conseillers, celle-ci est soumise au vote.

Vote : Pour à l'unanimité.

IV) Formation

> DU POCOS (Posturologie - Occlusodontie - Ostéopathie):

Après présentation de la demande de création du DU POCOS et échanges entre les conseillers, le volet pédagogique de la formation est soumls au vote.

Vote : Pour à l'unanimité.

V) Maquettes et modalités de contrôle de connaissances

➤ UFR Médecine :

Après présentation de la demande de modification de la maquette et des modalités de contrôle de connaissances de l'UFR Médecine, et échanges entre les conseillers, celle-ci est soumise au vote.

Vote: 17 Pour 6 Abstentions 5 Contre.

➤ ESI Reims :

Après présentation de la demande de modification de la maquette et des modalités de contrôle de connaissances de l'ESI Reims, et échanges entre les conseillers, celle-ci est soumise au vote.

Vote: Pour à l'unanimité.

➤ UFR SEN:

Après présentation de la demande de modification de la maquette et des modalités de contrôle de connaissances de l'UFR SEN, et échanges entre les conseillers, celle-cl est soumise au vote.

Vote: Pour à l'unanimité.

> UFR STAPS:

Après présentation de la demande de modification de la maquette et des modalités de contrôle de connaissances de l'UFR STAPS, et échanges entre les conseillers, celle-ci est soumise au vote.

Vote : Pour à l'unanimité.

> ESPE:

Après présentation de la demande de modification de la maquette et des modalités de contrôle de connaissances de l'ESPE, et échanges entre les conseillers, celle-ci est soumise au vote.

Vote: 26 Pour 1 Abstention.

➤ IUT RCC:

Après présentation de la demande de modification de la maquette et des modalités de contrôle de connaissances de l'IUT RCC, et échanges entre les conseillers, celle-ci est soumise au vote.

Vote: Pour à l'unanimité.

> IFTS:

Après présentation de la demande de modification de la maquette et des modalités de contrôle de connaissances de l'IFTS, et échanges entre les conseillers, celle-ci est soumise au vote sous réserve de quelques modifications

Vote: Pour à l'unanimité.

➤ UFR LSH:

Après présentation de la demande de modification de la maquette et des modalités de contrôle de connaissances de l'UFR LSH, et échanges entre les conseillers, celle-ci est soumise au vote.

Vote : Pour à l'unanimité.

VI) FSDIE

Après présentation du tableau des projets soumis à la commission FSDIE, une proposition de voter la globalité des projets est faite. Après échanges entre les conseillers, celle-cl est soumise au vote sous réserve de quelques modifications

Vote : Pour à l'unanimité.

ANNEXE 7:

Renouvellement du soutien à l'Université Sciences et Technologies de Hanoi (USTH)

Formulaire AOF 1 - Dossler d'accréditation

ARCHITECTURE DE L'OFFRE DE FORMATION

Licence générale, Master

Domaine Sciences Technologie Santé

Etablissements: Université Toulouse III, INPT, INSA Toulouse, U Montpellier, U Poitiers, U La Rochelle, U Limoges, ENGEES Strasbourg, U Littoral Côte d'Opale, U Toulon





Etablissements partenaires : ENSCR Rennes, U Reims, U Paris-Sud, U Paris-7 Diderot, U Paris-Est Créteil, U Brest, U Lille 1

Niveau: () LICENCE (x) MASTER

Mention USTH-Water, Environment, Oceanography (WEO)

() Renouvellement

(x) Restructuration

() Création ex-nihilo

Eléments de contexte de la formation

L'Université des Sciences et Technologies de Hanoi (USTH) est une université vietnamienne qui a ouvert en 2010 dans le cadre d'un accord gouvernemental franco-vietnamien impliquant un consortium d'établissements français pour l'aide au développement du Vietnam. L'ensemble de la formation se déroule à Hanoi, à l'exception des stages qui peuvent se dérouler au Vietnam, en France ou ailleurs. L'USTH vise à former des cadres vietnamiens, à auto-former ses futurs enseignants-chercheurs et à développer l'accès au niveau M2 et à la thèse d'étudiants et salariés vietnamiens. La formation est délivrée en anglais. Puisque les étudiants reçolvent deux diplômes, un vietnamien et un français, elle accueille également des étudiants français pour l'obtention du diplôme ou pour des mobilités dans le cadre de leur formation. Les établissements français interviennent avec l'objectif de passer progressivement le relais à des enseignants vietnamiens et de développer des collaborations durables en recherche avec l'USTH et les collègues vietnamiens.

intitulés des parcours types de formation : Water supply & Waste water treatment (W⁸)
Natural Waters & Environmental Quality (NEWS)
Oceanography & Hydrology (OH)

Liens avec les axes stratégiques définis en matière de recherche Liens avec les axes de l'UT3 :

- modélisation, simulation numérique, modèles de calcul, calcul intensif;
- molécules, matériaux, dispositifs et procédés pour la santé, le vivant et l'environnement;
- interactions biotiques et abiotiques, biologie intégrative, organismes modèles et analyses multiéchelles;
- système Terre, planètes et étolles : observation et mécanismes.

Les unités de recherches auxquelles sont adossés ces enseignements :

- CIRED, Centre International de Recherche sur l'Environnement et le Développement, UMR 8568
 CNRS Ecole des Ponts, EHESS, CIRAD, AgroParisTech
- HILO, Hanoi International Laboratory of Oceanography, USTH, Vietnam (deux autres laboratoires mixtes FR-VN dans le domaine du traitement de l'écologie des sols sont en cours de montage, accueillis par l'USTH)

- EBI, Laboratoire Ecologie et Biologie des Interactions, UMR CNRS 7267, Univ. Poitiers
- Eco&Sols UMR CIRAD, Supagro, INRA, IRD
- ECOLAB, Laboratoire d'écologie fonctionnelle et Environnement UMR 5245 CNRS, UPS Toulouse
 III. INP de Toulouse
- Géosciences Montpellier, UMR 5243
- GET, Géosciences environnement Toulouse UMR 5563 CNRS, IRD, UPS Toulouse III
- GRESE, Groupement de Recherche Eau Sol Environnement, EA 4330 CNRS, U. Limoges HSM, Hydrosciences Montpellier, UMR CNRS 5569, IRD, U. Montpellier
- IC2MP UMR CNRS 7285 Institut de Chimie des Milieux et des Matériaux Poitiers
- Institut Européen des Membranes, UMR CNRS 5635, Univ. Montpellier, ENSCM
- Institut Prime, UPR 3346 CNRS, U. Poitiers
- IPGP, Institut de Physique du Globe de Paris, Laboratoire de Géochimie des Eaux, Univ. Paris 7
- LA Laboratoire d'Aérologie, Toulouse UMR 5560 CNRS, UPS Toulouse III
- LGC Laboratoire de Génie Chimique (CNRS, UPS, INP ENSIACET)
- Laboratoire l'Cube Laboratoire des sciences de l'Ingénieur, de l'Informatique et de l'Imagerie UMR 7357 Université de Strasbourg, CNRS, ENGEES et INSA de Strasbourg
- LCA Laboratoire de Chimie Agro-Industrielle UMR 1010 INRA/INPT-ENSIACET
- LEGOS, Laboratoire d'Etudes en Géophysique et Océanographie Spatiale UMR 5566 CNRS, CNES, IRD. UPS Toulouse III
- LiENSs, Laboratoire Littoral Environnement et Sociétés, UMR CNRS 7266, U. La Rochelle
- LISA, Laboratoire Interuniversitaire des Systèmes Atmosphériques, UMR CNRS 7583, U. Paris-Est
 Crétell, U. Paris Diderot
- LISBP Laboratoire d'Ingénierie des Systèmes Biologiques et des Procédés UMR INSA Toulouse/CNRS 5504/INRA 792, Toulouse
- MIO, Mediterranean Institute of Oceanography, UMR CNRS, IRD, Univ. Aix-Marseille, Univ. Toulon
- Sciences Chimiques de Rennes, UMR 6226, ENSCR Rennes

Objectifs de la formation

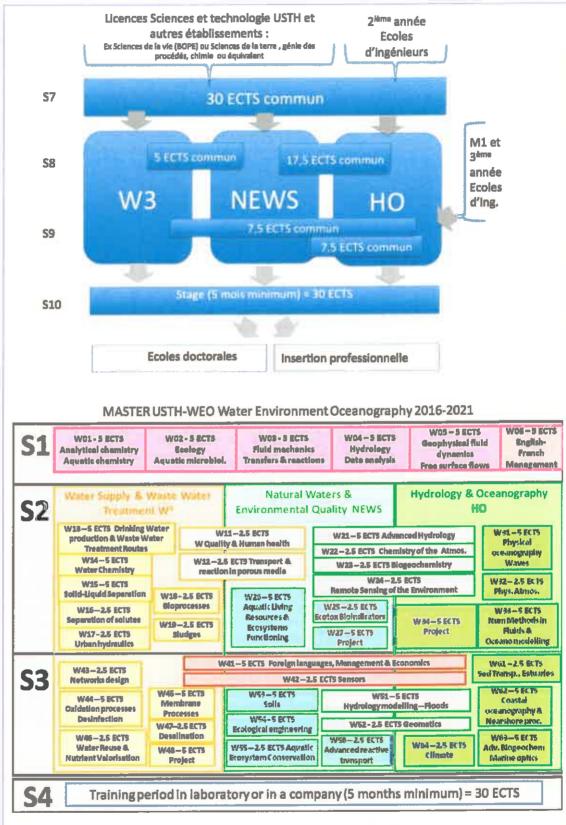
Débouchés par parcours type de formation

- dans le secteur de l'eau et de l'environnement : bureaux d'études privés, entreprises ou collectivités en charge de l'assainissement et de la distribution d'eau potable, services d'état et collectivités territoriales dans les domaines de l'eau, de l'environnement, des prévisions des risques, de la santé publique, etc.),
- dans le secteur de la recherche et du développement : enseignement supérieur, grands organismes de recherche publics, centres de recherche des grands groupes actifs dans le domaine de l'eau,
- dans toute industrie utilisatrice d'eau ou des ressources naturelles du littoral (énergie, chimie, pétrochimie, agroalimentaire, papeterie, pisciculture, etc.).

Le bassin d'emploi visé est localisé en Vietnam et en Asie principalement, mais aussi en France et Europe.

A noter que le gouvernement vietnamien fournit 400 bourses de thèse à l'USTH sur la période 2010-2020 pour envoyer Jusqu'à 40 étudiants par an dans les laboratoires français partenaires de l'USTH. Nous avons ainsi le potentiel de recruter jusqu'à 6 ou 7 doctorants chaque année dans le domaine des sciences de l'eau, parmi nos meilleurs étudiants ou à l'extérieur. A leur retour à Hanoi après leur soutenance, ces jeunes docteurs sont recrutés pour 6 ans à l'USTH en tant qu'assistant de recherche et d'enseignement ou ingénieur de recherche.





Compétences communes à l'ensemble des parcours types de cette formation

Socie de compétences commun à tous les parcours types (au plus 10 compétences) ; préciser, si possible, le nombre d'ECTS qui correspond à ce socie pour les compétences disciplinaires et transversales¹.

- Répondre à une problématique du domaine et proposer des solutions soutenables en utilisant les savoirs formels et pratiques des différentes disciplines relevant des sciences de l'eau A
- Maîtriser suffisamment la langue anglaise, dont le vocabulaire technique et professionnel lié aux métiers de l'eau, pour en faire sa langue de travail quotidien - A
- Disposer des bases indispensables au dialogue pluridisciplinaire et pluriculturel pour aborder les problématiques de l'eau, tant dans le domaine des sciences et techniques qu'en gestion, économie et droit appliqués à l'environnement - M
- Favoriser le dialogue entre spécialistes de différentes disciplines en mobilisant les différentes approches du domaine A

Compétences transférables

- Travail collaboratif: savoir concevoir et conduire un projet, seul ou au sein d'une équipe multiculturelle et pluridisciplinaire - M
- Recherche documentaire : être capable de synthétiser l'état de l'art dans un domaine de la spécialité ; savoir utiliser les principales sources d'information E
- Langues et communication : être capable de restituer oralement et par écrit, en respectant un format imposé et en anglais, les résultats d'une étude personnelle ou celle d'un tiers ; en proposer une vision critique – E

Pour l'ensemble des étudiants, la pédagogie mise en place doit développer les qualités indispensables à une insertion professionnelle satisfaisante : motivation et autonomie, capacités d'adaptation, sens de l'équipe, sens pratique dans la réalisation d'objectifs concrets, maîtrise des méthodes de communication, capacité à organiser et à gérer des projets, capacité de coordination et d'animation d'équipes, innovation et création d'activité.

Compétences disciplinaires

- Diagnostiquer un problème liéà la ressource en eau, et savoir formuler les questions et identifier les solutions pour quantifier cette ressource dans le milieu naturel, en estimer la qualité et pouvoir l'améliorer en prenant en compte les aspects sanitaires et environnementaux - A
- Mettre en œuvre les moyens (connaissances, outils mathématiques et/ou informatiques : statistiques, modèles mathématiques, bilans de matière, approche génie des procédés, traitement d'images satellites) ainsi que les partenaires pour répondre à des questions et proposer des solutions durables (notamment filières et procédés de traitement) sur la gestion intégrée de l'eau depuis l'amont d'un bassin versant et jusqu'aux zones côtières, en prenant en compte les aspects scientifiques et techniques, réglementaires et sociaux A
- Être capable de (i) concevoir et mettre en œuvre un plan expérimental ou un plan d'échantillonnage, (ii) interpréter des données d'analyses chimiques, (iii) améliorer un modèle théorique par comparaison de ses prévisions aux résultats expérimentaux ou aux mesures, (iv) apprécier les limites de validité d'un modèle, (v) identifier les sources d'erreurs expérimentales et/ou numériques A

Effectifs:

Effectifs attendus :
 30 à 45 étudiants en M1 et 30 à 45 étudiants en M2

Si formation préexistante (données moyenne sur 3 ans) :

- Effectifs par année de formation : Environ 15 étudiants en M1 et 13 étudiants en M2

¹ Néanmoins, il doit correspondre à au moins 30 ECTS (lettre de cadrage)

- Taux de passage de l'année N à N+1 sur l'ensemble du cursus : 78 %

Présentation de l'équipe pédagogique

Potentiel enseignantschercheurs et enseignants de l'établissement participant à la formation Intervenants français: 61
Intervenants vietnamiens: 21

Répartition enseignants PR/MCF/extérieurs (organismes de recherche, ingénieurs d'entreprises, autres) par parcours et par sections CNU :

Į					
		W3	NEWS	НО	
	PR	10	10	10	
	MCF	22	12	9	
	extéri eur	6	14	15	
	PRO			3	
	32	3	3	3	
	36	1	2	1	
	37	1	0	7	
	37	1	1	6	
	60	2	1	1	
	62	10	0	0	
	67	1	7	1	
ł					

Apport des représentants du monde socioprofessionnel participant à la formation

Intervenants du monde professionne! (entreprises françaises Implantées en ASEAN)

Nom	Qualité	Compagnie	Spécialité dans master	hTD
GUEDANT Pierre	Ingénieur	EDF International	НО	20
MANGIN Antoine	Ingénieur	ACRI ST	НО	20
PRESSIAT Frank	Ingénieur	Compagnie Nationale du Rhône	НО	10
	Agriculteur	Luong Son- Hoa Binh	NEWS	3
Dr Dang Diem Hong	Ingénieur	Inst. Of Biotechnology Technologie	NEWS	3
Matthleu Frappe	International consultant	ERDF	NEWS	3

Personnel de soutien à la formation et modalités d'organisation de ce soutien Les différents établissements co-accrédités qui inscriront des étudiants dans la mention mettront en œuvre dans un cadre concerté :

- le processus global allant de la candidature à la diplomation,
- le suivi de l'insertion des diplômés de la mention, en lien avec les responsables de la mention et des parcours,
- la mise en œuvre de l'évaluation des enseignements en fin de M1 et de M2.

Les personnels des services d'appul sont les suivants :

- NGUYEN Thi Hong Lien, USTH, assistante du master

- Kévin MIOSSEC, UPS, secrétariat Mention
- Marie-José Cettolo, INSA, secrétariat Mention
- Marine Serieyssol & Héla Marona, INPT, secrétariat Mention
- TRINH Bich Ngoc, USTH, appul technique Travaux pratiques et analyses

Organisation pédagogique

Organisation spécifique mise en place si différente des dispositifs généraux

Commentaires généraux :

La Mention « Eau-Environnement-Océanographie » (EEO) existe depuis 2011, conformément à l'accord intergouvernemental signé entre les premiers ministres français et vietnamien en 2009 qui engage la France Jusqu'en 2020 dans la mise en place de l'Université des Sciences et Technologies de Hanoi (USTH). La loi française de décembre 2012 (JO303 de décembre 2012) autorise la mise en œuvre de cet accord. La France s'engage à participer activement au montage de l'USTH, en particulier dans la mise en place de 6 départements scientifiques porteurs chacun d'un master, dont le département Water, Oceanography (WEO). Le master Eau-Environnement-Océanographie (EEO) a été validé en juin 2011 par le CNESER pour la période 2011-2016. Les trois parçours de cette nouvelle mention sont des évolutions de parcours du Master EEO. Il est proposé un nouvel intitulé pour le parcours à coloration biologie-écologie des sciences de l'eau (anciennement Biological and Ecological processes in Hydrosystems) suivant « Natural Waters & Environmental Quality » (NEWS) pour accroître son attractivité auprès des étudiants. Nous proposons également un nouvel intitulé pour le parcours ciblé sur les procédés de production et de traitement de l'eau ou des eaux ? (anciennement Water Pollution and Treatment) : « Water Supply and Waste Water Treatment », pour mieux tenir compte dans l'Intitulé du volet production et distribution d'eau potable. La totalité des enseignements est assurée en anglais. Les modules constituent tous des multiples de 2.5 ECTS, car la majorité des enseignements sont assurés par des enseignants-chercheurs français qui se déplacent à Hanoi pour une semaine (20 à 25 h de cours, TD, et mise en place des TP assurés ou co-encadrés pour certains par de jeunes collègues vietnamiens). 2.5 ECTS correspond à des enseignements groupés sur une semaine au Vietnam

Formation Continue:

L'USTH favorise l'accès à la formation, pour des modules choisis à la discrétion des candidats, à des stagiaires vietnamiens en formation continue diplômante.

M1 (3 parcours) = 702 HETD par étudiant ou stagiaire FC

M2 (3 parcours) = 342 HETD par étudiant ou stagiaire FC

98

(x) OUI () NON

Un conseil de perfectionnement sera mis en place, commun à l'ensemble des parcours-type de la Mention. Il sera composé du responsable de Mention, des responsables de parcours, de représentants du monde socio-professionnel, de représentants de la direction des laboratoires de recherche associés à la formation et de représentants étudiants.

Volume horaire de la formation :

Part de la formation (% du total) donnée en langue(s) étrangère(s), le cas échéant:

Conseil de perfectionnement

Ce conseil de perfectionnement évaluera le fonctionnement des parcours de formation et l'insertion professionnelle et veillera à la cohérence des enseignements et à leur adéquation avec les débouchés.

Ce conseil de perfectionnement sera mis en place au cours du semestre précédent le début de l'accréditation. Il se réunira annuellement USTH

Lieu(x) de la formation

Partenariats

Co-accréditation ou partenariat avec un autre (ou des autres) établissement d'enseignement supérieur public Etablissements co-accrédités : U Toulouse 3 (UPS), INPT, INSA Toulouse, U Montpellier, U Politiers, U La Rochelle, U Limoges, ENGEES Strasbourg, U Littoral Côte d'Opale, U Toulon

Les établissements co-accrédités assurent un minimum de 40 h d'enseignement par an dans le master.

Etablissements partenaires : ENSCR Rennes, U Reims, U Paris-Sud, U Paris-7 Diderot, U Paris-Est Créteil, U Brest

Les établissements partenaires envoient des enseignants dans la formation WEO, accueillent des staglaires et des thésards USTH, participent aux projets de recherche, mais ne sont pas co-accrédités.

Internationalisation des formations

Internationalisation

Formation anglophone, positionnée entièrement dans les murs de l'USTH, associée au programme Erasmus Mundus PANACEA depuis 2012. Une réflexion est en cours sur la participation de l'USTH à un programme Erasmus + à partir de 2015 ou 2016.

Conventionnement avec une institution privée française

Sans objet